

REPUBLIQUE DU NIGER



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE



Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses 2021-2023

juillet 2020

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1 Contexte et justification	3
2 Présentation générale du secteur	4
3 Mission du Ministère	5
ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SECTEUR	6
1 Evolution des principaux indicateurs sectoriels	6
2 Diagnostic du secteur	11
2.1 Caractéristiques, structures et environnement du secteur	11
2.2 Principaux acteurs du secteur	12
2.3 Financement du secteur	14
2.4 Performances du secteur	14
3 Articulation entre stratégie sectorielle /priorités nationales	18
4 Vision et Objectif stratégique	20
4.1 Vision	20
4.2 Objectif stratégique	21
4.3 Résultats attendus	21
5 Présentation de la stratégie du ministère et des orientations retenues	21
5.1 Principes directeurs de la politique sectorielle	21
5.2 Axes stratégiques	22
5.3 Réformes sectorielles	22
6 Présentation du cadre stratégique des programmes	23
LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE GLISSANTE DES DEPENSES	24
1 Programme 1 : Pilotage et Administration de la Politique du Ministère	24
1.1 Présentation du périmètre du programme	24
1.2 Enjeux et Objectif du programme	24
1.3 Principaux résultats du programme	24
1.4 Indicateurs de performance et cibles	25
1.5 Stratégie du programme	26
1.6 Présentation des actions et mesures	27
1.6.1 Actions	27
1.6.2 Mesures d'accompagnement	28
1.7 Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme	28
1.8 Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme	29
1.8.1 Hypothèses	29
1.8.2 Risques	29
1.9 Tableau de programmation	30
2 Programme 2 : Développement des Productions Végétales	32
2.1 Présentation du périmètre du programme	32
2.2 Enjeux et Objectif du programme	32
2.3 Principaux résultats du programme	33
2.4 Indicateurs de performance et cibles	33
2.5 Stratégie du programme 2	35
2.6 Présentation des actions du programme et mesures	37
2.6.1 Actions	37

2.6.2	Mesures d'accompagnement	38
2.7	Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme	39
2.8	Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme	42
2.9	Tableau de programmation	42
3.	Programme 3 : Développement des Productions Animales	44
3.1	Présentation du périmètre du programme	44
3.2	Enjeux et objectif du programme	44
3.3	Principaux résultats du programme	45
3.4	Indicateurs de performance et cibles	45
3.5	Stratégie du programme 3	47
3.6	Présentation des actions et mesures	48
3.6.1	Actions	48
3.6.2	Mesures d'accompagnement	48
3.7	Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme 3	48
3.8	Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme	49
3.9	Tableau de programmation	50
CONCLUSION		51
Recommandations		52
Annexes		54
Annexe I : Cadre logique des programmes		54
Tableau 1 : Cadre logique du Programme 1		54
Tableau 2 : Cadre logique du Programme 2		57
Tableau 3 : Cadre logique du Programme 3		60
Annexe II : Tableau des emplois affectés par Programme		61
Tableau 4 : Tableau des emplois affectés au programme 1		61
Tableau 5 : Tableau des emplois affectés au programme 2		61
Tableau 6 : Tableau des emplois affectés au programme 3		61
Annexe III : Schéma de financement		62
Tableau 7 : Schéma du financement du Programme 1		62
Tableau 8 : Schéma du financement du Programme 2		62
Tableau 9 : Schéma du financement du Programme 3		62

INTRODUCTION

1 Contexte et justification

En application de la directive 6/2009/CM/UEMOA portant Loi des Finances, transposée par la Loi organique n° 2012-09 du 26 mars 2012 relative aux lois de finances, le MAG/EL élabore pour la quatrième année consécutive son Document de Programmation Pluriannuel de Dépenses (DPPD 2021-2023) conformément à la programmation pluriannuelle glissante. Cette réforme s'est traduite par l'adoption de l'approche programme et la généralisation de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR). La Politique Agricole s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la SDDCI 2035 et le Plan de Développement Economique et Social, (PDES 2012-2015 prorogé jusqu'en 2016 puis celle du PDES 2017-2022 adopté en 2017). Le PDES 2017 ambitionne de réduire l'incidence de la pauvreté de 39,8% en 2016 à 31,3% en 2021 en réalisant un taux de croissance économique moyen de 7% et en portant le taux de pression fiscale à 20%. Elle s'inspire des orientations du programme de la renaissance et opérationnalise l'Initiative 3N, la « Stratégie de Sécurité Alimentaire/Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable (SAN/DAD) » adopté en 2012, plus connue sous l'appellation de l'initiative 3N "les Nigériens Nourrissent les Nigériens" dont l'objectif est "la faim zéro" au Niger d'ici 2021.

La politique agricole tient compte des engagements du Niger au plan international, marquées par l'adoption des OMD, la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et celle d'Accra, puis l'agenda 2030 des Nations Unies et les Objectifs de Développement Durables (ODD). Les résultats attendus de la mise en œuvre des actions retenues, participent également à l'atteinte des Objectifs de Développement Durables (ODD) qui pour le sous-secteur de l'Agriculture et de l'Elevage concernent principalement : i) Objectif 1 : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim ; ii) Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ; iii) Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous et iv) Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.

Elle s'inscrit également dans le cadre de la mise en application des directives retenues au plan continental (Union Africaine) et sous régional, le PDDAA, la déclaration de Maputo sur le financement du secteur agricole (l'engagement des États africains à consacrer 10% de leurs dépenses publiques au secteur agricole et à atteindre une croissance agricole de 6% par an), la transformation de l'Afrique et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, de L'ECOWAP/ et l'agenda 2020 CEDEAO et des réformes au niveau de l'UEMOA avec la généralisation de la mise en œuvre du budget – programme dans le cadre du pacte de convergence et de stabilité de croissance et de solidarité à travers le nouveau cadre harmonisé de gestion des finances publiques adopté en 2009 ainsi que les réformes au niveau du CILSS.

MAGEL structuré en 3 programmes : un programme support et deux programmes opérationnels.

- «**Pilotage et administration de la politique du Ministère**» recouvre toutes les activités relatives au pilotage stratégique du ministère, à sa gestion administrative et financière, et à la gestion de son système d'information ;
- «**Développement des Productions Végétales**» couvre les domaines des chaînes de valeurs des filières des cultures pluviales et irriguées, la maîtrise des eaux pour la production agrosylvopastorale et halieutique et la protection phytosanitaire du territoire pour contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations ;
- «**Développement des Productions Animales**» couvre tous les domaines relatifs au développement des filières et chaînes des valeurs animales et le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

L'exercice d'élaboration du DPPD s'est effectué en plusieurs étapes marquées par des travaux en groupes au sein des programmes et des réunions avec les Directions Générales, les directions techniques et les institutions sous tutelle. Après la réunion de lancement des ateliers de travail, des retraites (atelier d'élaboration du DPPD et du PAP et atelier de validation des documents de planification et de programmation du MAGEL) et des concertations entre programmes ont été organisées. Le processus a impliqué tous les acteurs (Responsables de programmes et d'actions, assistants aux programmes et points focaux DRFM) sous la coordination du Secrétaire Général avec l'appui technique et financier de certains partenaires.

Rappelons que cet exercice s'est déroulé dans un contexte marqué par la pandémie de COVID qui a impacté le fonctionnement de toutes les institutions et engendré une diminution des recettes de l'Etat ainsi qu'une baisse de la croissance économique.

2 Présentation générale du secteur

Le Niger dispose d'un potentiel agropastoral riche, caractérisé par des zones agro écologiques à potentiel réel de production, une main d'œuvre disponible et jeune ; un fort potentiel en terres irrigables, en eaux de surface et souterraine indéniable, un élevage dynamique.

Le secteur agricole Nigérien dispose de plusieurs atouts pour son développement : un important potentiel en terres cultivables de l'ordre de 15.000.000 hectares dont 5.000.000 hectares emblavées en cultures pluviales chaque année, un fort potentiel en eau de surface et souterraine et en terre irrigable 10.942.560 hectares de terres irrigables (Evaluation de Potentiel en Terres Irrigables au Niger), 62 millions d'hectares de zones pastorales et un cheptel estimé à 42,8 millions de têtes en 2015; un environnement économique et institutionnel favorable ; une main d'œuvre disponible (population jeune et active). A cela s'ajoute un engagement politique fort matérialisé par l'adoption de l'I3N et la mise en œuvre du programme Faim zéro d'ici à 2021.

Les conditions climatiques arides ou semi-arides qui règnent sur la plus grande partie du pays conjuguées aux effets néfastes des changements climatiques affectent la performance de l'agriculture pluviale. L'agriculture irriguée devient ainsi de plus en plus le levier dans la recherche de la sécurité alimentaire. C'est pourquoi l'un des objectifs importants de la politique agricole consiste à promouvoir le développement de

l'irrigation notamment la petite irrigation afin de diversifier la production agricole, prolonger la saison de culture, augmenter la productivité des terres et sécuriser les revenus des agriculteurs. La petite irrigation est considéré comme une alternative possible aux grands aménagements collectifs car elle est moins coûteuse à mettre en œuvre et à entretenir et plus facile à gérer. En termes de spéculations, l'irrigation a permis céréales (riz, blé), les tubercules (manioc, patate douce et pomme de terre), fruits (melon), les légumineuses (niébé, dolique) et diverses autres cultures (canne de bouche, tabac et coton notamment).

Le Niger, au regard de son potentiel présente des avantages comparatifs notamment dans le domaine des productions végétales (certaines céréales, le niébé, l'oignon, la pomme de terre, l'ail, le sésame, le souchet et l'arachide) et en matière d'élevage un avantage comparatif énorme compte tenu de l'effectif du cheptel (Exportation du cheptel sur pieds) et de la qualité des sous-produits (lait, viande, cuirs et peaux).

3 Mission du Ministère

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage est chargé, en relation avec les autres ministères concernés, de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale en matière de développement de l'agriculture et de l'élevage, conformément aux orientations définies par le Gouvernement.

Il participe plus particulièrement à la mise en œuvre du PDES à travers l'axe stratégique « Amélioration de la croissance économique ». Cet axe est centré sur la dynamisation et la modernisation du monde rural dont les orientations reposent essentiellement sur la stratégie nationale de Sécurité Alimentaire et de Développement Agricole Durable, le développement d'un secteur privé dynamique et l'amélioration de la gestion du développement.

La modernisation du monde rural à travers la stratégie I3N porte sur l'utilisation de techniques culturales modernes, l'accès à l'eau, aux chaînes de valeur des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques, à l'énergie, aux infrastructures et services économiques tels que les TIC, aux crédits, à l'artisanat. Un accent particulier sera mis sur l'autonomisation de la femme rurale avec un programme ciblé d'alphabétisation et l'entreprenariat des jeunes. Avec un secteur agricole plus productif et un développement des infrastructures de base, il est attendu l'émergence d'une économie dynamique capable d'offrir des emplois décents aux jeunes ruraux. L'augmentation des revenus agricoles et la diversification de l'économie rurale permettrait de réduire la vulnérabilité des ménages ruraux aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SECTEUR

La pauvreté étant surtout rurale et féminine au Niger, l'Initiative 3N sera, sur la période 2016-2020, un outil de lutte, non seulement contre la pauvreté mais, au-delà, contre les inégalités et contribuera à faire baisser la proportion de pauvres de 45% (rurale : 52,4%) en 2015 à 31% (rural : 36%) de la population en 2020. Il est structuré autour de 5 domaines d'interventions qui s'articulent aux axes stratégiques de l'Initiative 3N.

Les orientations stratégiques du secteur sont conformes aux orientations contenues dans la SDDCI 2035, le PDES 2017-2021 et l'Initiative 3N.

- **La Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI Niger 2035)** se propose de dépasser l'immédiateté et l'urgence des situations pour contribuer à la construction de l'avenir autour d'un dessein collectif, une direction et une signification à une communauté de destin unie par des valeurs et des ambitions communes. Elle offre aux exercices de prévisions, de programmation et d'élaboration des politiques, le cadre d'un futur voulu, assis sur des orientations stratégiques largement partagées et accessibles.
- **Le PDES 2017-2021** dont l'objectif global est de « contribuer à bâtir un pays pacifique, bien gouverné avec une économie émergente et durable, et une société fondée sur des valeurs d'équité et de partage des fruits du progrès ». L'objectif spécifique est de « renforcer la résilience du système de développement économique et social ». Il tire ses fondements des orientations du « Programme de Renaissance Acte-2 ». Il s'inscrit également dans le cadre des agendas internationaux et se conforme au Document d'orientations économiques 2016-2019 du Gouvernement qui a servi de base à l'élaboration du Programme Economique et Financier conclu avec le Fonds Monétaire International (FMI).
- **Le Cadre stratégique de l'Initiative 3N « les Nigériens Nourrissent les Nigériens »** pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et le Développement Agricole Durables (SAN/DAD) adopté par décret 2012-139/PRN du 18 Avril 2012. Son objectif global à l'horizon 2035 est de « *mettre durablement les populations nigériennes à l'abri de la faim et de la malnutrition et leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et à l'amélioration de leurs revenus* ». De façon spécifique, il s'agit de « *renforcer les capacités nationales de productions alimentaires, d'approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes* ».

1 Evolution des principaux indicateurs sectoriels

L'évolution des principaux indicateurs des programmes opérationnels du MAGEL se présente comme suit :

Les indicateurs du sous-secteur agricole retenus sont : la surface totale emblavée des principales cultures pluviales (mil, sorgho) en ha ; la production céréalière pluviale en tonnes; la production des cultures de rente pluviales (niébé, arachide, sésame, souchet, voandzou) en tonnes; la production agricole cumulée (irriguées et pluviales) en équivalent céréalier (tonnes) ; Superficies cumulées aménagées et décruée (ha) ; Superficies Prospectées Criquet Pèlerin (Ha) et le Pourcentage de traitement des Superficies infestées.

Ces indicateurs ont évolué en dents de scies en fonction de l'allure de la campagne (pluviométrie, situation phytosanitaire...)

Tableau 1 : Evolution des indicateurs du sous-secteur agricole

Indicateurs	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne	Variation annuelle moyenne
Surface totale emblavée des principales cultures pluviales (mil, sorgho) (ha)	10 647 817	10 930 577	14 781 662	10 834 904	10 818 711	10 909 675	10 577 977	11 447 102	-8,22
Production céréalière pluviale (tonnes)	4 340 962	4 864 032	5 425 709	5 856 530	5 851 851	5 924 742	5 238 505	5 461 904	-4,26
Production des cultures de rente pluviales (niébé, arachide, sésame, souchet, voandzou) (tonnes)	1 593 216	1 478 680	2 221 887	2 155 405	2 527 450	3 017 277	2 887 424	2 225 648,07	23
Production agricole cumulée (irriguées et pluviales) en équivalent céréalier (tonnes)	6 220 645,25	6 695 091,32	8 129 218	8 980 709	9 172 293	9 775 367	8 982 831	7 298 815	19
Superficies cumulées aménagées et décrue (ha)	110 293	114 072	123 094	161 290	182 902	182 902	210 010	154 938	26,22
Superficies Prospectées Criquet Pèlerin (Ha)	233 704	47 390	35 258	29 272	21 977	47 543	52 450	73 054	-39,28
Pourcentage de traitement des Superficies infestées	61,00	70,90	76,53	72,67	70,58	66,77	72,00	70,06	2,69

On constate une stagnation des superficies emblavées en mil et sorgho autour de 10 millions d'ha. L'accroissement de la production céréalière par rapport à l'année 2015 est perceptible en 2018 (9,20%) et une régression de la production de 3,45 % par rapport à la moyenne en 2019. Cette production céréalière (mil et sorgho) stagne autour de 5000 000 tonnes par an. La production des cultures de rente a connu aussi une progression durant les mêmes périodes 2018 (35,78%) et 2019 (29,95%), la production moyenne sur les sept années se situe à 2 225 649 tonnes. La production agricole cumulée en équivalent céréalier a atteint 9 775 367 tonnes (bonne

pluviométrie enregistrée et faible taux d'infestation par les ennemis de cultures) alors qu'en 2019 elle est à 8 982 831 tonnes (résultats provisoires pour les cultures irriguées).

En ce qui concerne les cultures irriguées, on remarque que les superficies (cumulées aménagées et décruées) mises en valeur sont sensiblement les mêmes chaque année (en moyenne 154 938 ha). De ce fait, les augmentations des productions enregistrées sont principalement liées à l'amélioration des rendements des cultures et à la diversification des spéculations. On note un accroissement annuel moyen de 70,61% des superficies aménagées et décruées mises en valeur.

S'agissant de la lutte antiacridienne, depuis 2018, les superficies prospectées ont augmenté régulièrement même si elles n'ont pas atteint la cible fixée. Le niveau de traitement des superficies infestées a connu une évolution irrégulière.

Plusieurs projets et programmes (une vingtaine) contribuent à l'atteinte de ces résultats à travers des interventions dans les domaines de la maîtrise de l'eau pour les productions agro sylvo pastorales et halieutiques et de la Promotion des Filières et chaînes de valeurs. Ils contribuent principalement aux axes accroissement et diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques et Approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agricoles et agroalimentaires de l'I3N.

A ces appuis s'ajoutent ceux des autres acteurs (les organisations professionnelles agricoles, les opérateurs privés, les ONG et associations de développement, des projets hors tutelle, certaines institutions internationales ainsi que les collectivités territoriales) dont les contributions ne sont pas encore bien maîtrisées.

Tableau 2: indicateurs du secteur élevage

i) Productions animales

Indicateurs	Réalizations							Variation 2013-2019
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Production de lait	1 093 831	1 142 949	1 061 971	1 253 407	1 312 972	1 335 571	1 399 588	28%
Quantités cumulées de viandes contrôlées, toutes espèces confondues (bovins, ovins, caprins, camélins)	92 204	105 984	115 377	115 550	127 966	119 997	118 552	29%
Taux d'exploitation moyen du cheptel	12	14	15	17	18	18,72	20,63	72%

La production laitière est en constante augmentation du fait de la mise en œuvre de plusieurs activités. Il s'agit entre autres de la poursuite de la mise en œuvre du Programme National d'Amélioration Génétique des Bovins Locaux (PNAG/BL), d'appui à la création des fermes modernes d'élevage et le développement des cultures fourragères. En effet, les premiers résultats obtenus dans le domaine de l'insémination artificielle attestent une bonne performance en termes de production laitière et de viande. La production journalière par vache passe de 6 à 15 litres à la première génération des sujets issus de l'insémination.

La mise en œuvre du programme d'investissements de la stratégie régionale pour la promotion du lait local dans l'espace CEDEAO va contribuer à la promotion et au

développement de modèles d'entités technico-économiques pour la collecte, la transformation et la commercialisation du lait local.

La production des viandes contrôlées qui a connu une augmentation de 29 points de pourcentage par rapport à 2013, est en baisse de 1,2% par rapport à 2018. Cette faible performance est due au faible poids carcasse consécutif à l'abattage massif des jeunes animaux d'une part et d'autre part, à l'insuffisance du personnel de contrôle dans les autres abattoirs et aires d'abattage.

Il est urgent que la Direction des Statistiques (DS) mette en place un dispositif de suivi des poids carcasse au niveau des abattoirs frigorifiques (Maradi, Niamey, Tahoua et Zinder).

Le taux d'exploitation du cheptel de 20,63% en 2019, enregistre une hausse de 72% par rapport à 2013 et environ 2 points de pourcentage par rapport à l'année 2018. Malgré cette augmentation, la cible 2019 (24%) n'a été atteinte.

ii) Santé animale

Indicateurs	Réalizations							Variation 2013-2019
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Taux de couverture vaccinale des bovins (PPCB)	63%	57%	53%	50%	41%	31%	71%	13%
Taux de couverture vaccinale des petits ruminants (PPR)	50%	44%	33%	41%	54%	61%	85%	70%
Taux de couverture vaccinale des camelins (Pasteurellose cameline)	22%	17%	15%	11%	10%	26%	28%	27%

La mise en œuvre de la campagne gratuite de vaccination du cheptel 2018-2019 a permis une nette amélioration de tous les indicateurs par rapport à 2018.

Pour la Péripleumonie Contagieuse des Bovidés (PPCB), le taux de couverture vaccinal est passé de 31% en 2018 à 71% en 2019 soit une augmentation de 129%. Pour ce qui est de la Peste des Petits Ruminants (PPR) et de la Pasteurellose Cameline, le taux de couverture a connu une amélioration respectivement de 39% et 8% par rapport à 2018. Cette performance démontre une forte mobilisation de certains projets (PRAPS IDA 1&2, PIMELAN, PRADEL) et Acteurs Non Etatiques (ANE) comme le CICR et le PRAPS-MCA. En effet, ces partenaires appuient l'Etat dans l'acquisition de matériels de campagne et des vaccins, la mise en œuvre de la caravane de vaccination du cheptel dans la zone pastorale et le paiement des redevances des mandataires.

Il faut noter également la contribution des Collectivités Territoriales à travers le paiement de la redevance de 10 FCFA par UBT vaccinée.

2 Diagnostic du secteur

2.1 Caractéristiques, structures et environnement du secteur

Le secteur primaire participe pour plus d'un tiers chaque année à la production de la richesse nationale. La répartition par sous-secteur place l'agriculture en tête de ce palmarès avec entre 22,7% en 2013 à 26,5% en 2016, soit entre 63 et 68% du total du secteur. En effet, l'agriculture est primordiale pour le développement du Niger, car les activités agricoles emploient plus de 85% de la population, lui donnant un rôle majeur sur le développement économique et social du pays, sur la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire du pays. En plus de ce rôle fondamental dans la croissance économique, le secteur agricole, demeure également la source presque exclusive des aliments et nutriments consommés par les nigériens. Malheureusement, la forte sensibilité des activités agropastorales aux risques climatiques, écologiques, économiques et même sociaux fait que le pays n'arrive pas toujours à assurer une alimentation saine et suffisante à l'ensemble de la population, en tout temps et en tout lieu. Le Niger enregistre régulièrement des déficits céréaliers qui ne sont couverts que par les importations à partir du marché régional ou international.

L'agriculture est essentiellement pluviale sur de petites exploitations familiales, les cultures céréalières (mil, sorgho, riz) et de rente (niébé, arachide, sésame) constituent la base de la production. Les caractéristiques majeures de l'agriculture sont liées à des systèmes de production traditionnels extensifs, avec des rendements faibles, des coûts élevés des moyens de production (semences, engrais et produits phytosanitaires) et un faible niveau des prix aux producteurs. Depuis quelques années, l'Etat a réorienté progressivement la politique agricole pour donner une priorité au développement de toutes les formes d'irrigation afin d'exploiter l'énorme potentiel existant et d'améliorer la sécurité alimentaire et la résilience des producteurs ruraux.

Malgré les performances enregistrées ces dernières années notamment dans le domaine de l'accroissement des productions des cultures de rente et des cultures irriguées, plusieurs contraintes limitent la production agricole. Il s'agit notamment de (i) la dépendance à l'égard de la pluviométrie, (ii) la faiblesse de la production sous irrigation malgré la hausse observée ces dernières années, (iii) la faiblesse des rendements liée à la faible mécanisation agricole, à l'insuffisante disponibilité des semences améliorées et des engrais ainsi que leur utilisation relativement faible, (iv) la dégradation des bases productives, (v) l'insuffisance de l'encadrement technique, (vi) les difficultés d'accès des producteurs au crédit, (vii) le faible développement de la transformation et (viii) la faiblesse des infrastructures rurales et (ix) les infestations parasitaires.

L'élevage est un des secteurs clé de l'économie nigérienne qui contribue pour 13% au PIB national et fournit 7% des recettes d'exportation du pays. Le cheptel national est estimé en 2019 à 19 921 981 UBT dont 15 225 410 bovins, 31 301 051 petits ruminants, 1 834 943 camélins, 255 721 équins et 1 911 661 asins. Cet élevage se pratique sur des terres pâturables avoisinant les 62 millions d'hectares soit 45% du territoire se répartit auprès de 87% des ménages.

L'élevage reste essentiellement traditionnel dominé par la transhumance et le nomadisme, avec de faibles rendements. Aussi, la transformation des produits d'origine animale est relativement faible laissant ce grand potentiel encore faiblement exploité.

Des problèmes liés à la commercialisation, à l'alimentation du bétail, aux conflits agriculteurs éleveurs, à la santé animale pèsent également sur les performances du secteur.

L'environnement du secteur a été fragilisé par la pandémie du COVID 19 en 2020.

La gestion de la crise liée à la pandémie du COVID-19 a amené le Gouvernement à prendre un certain nombre de mesures pour juguler la crise (mesures de protection, confinement, fermeture des frontières...) qui auront des répercussions économiques et financières: la réduction des échanges commerciaux, le ralentissement des activités économiques, la perturbation des circuits d'approvisionnements, les pertes d'emploi, la baisse des revenus et diminution des recettes de l'Etat....donc un impact certain sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations et les ressources propres du budget.

Le MAGEL a élaboré un plan de riposte 2020-2021 dont l'objectif principal est d'accroître la production agropastorale pour réduire la vulnérabilité des populations et atténuer l'impact de la crise économique due au COVID-19.

La pandémie COVID 19 intervient à la fin de la campagne des cultures irriguées et au cours de la période de préparation de la campagne agropastorale 2020 dans un contexte de changements climatiques. A cela s'ajoute la menace acridienne qui se profile à l'horizon, compte tenu de la situation qui prévaut dans la corne et la région centrale de l'Afrique, des mesures urgentes doivent être prises dans les mois à venir à travers le déploiement des équipes de prospections pour trianguler les zones à fort potentiel acridiens qui sont très souvent des voies d'entrée des population allochtones.

Les activités inscrites dans le plan de riposte du MAGEL s'articulent autour des domaines prioritaires suivants :

- l'accroissement de la production, de la transformation et de la conservation des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques (petite irrigation, fermes modernes);
- l'approvisionnement des maisons de paysans (stocks alimentaires, Intrants agricoles et Aliments bétail et matériel et équipement agricoles);
- la réalisation des ouvrages de mobilisation des eaux ;
- la mise en valeur des superficies aménagées (horticulture, tubercules, cultures fourragères...);
- l'opérationnalisation des radios communautaires et des centres de formation dans les maisons de paysans (sensibilisation, thèmes de formation technique, réduction de la migration des jeunes...)
- l'organisation et le renforcement des capacités des acteurs des maillons des filières ;
- la lutte antiacridienne et la protection des cultures ;
- la gestion durable des terres à travers le cash for work ;
- le renforcement des capacités d'intervention des services techniques (logistique notamment).

2.2 Principaux acteurs du secteur

Les principaux acteurs intervenant dans le secteur agricole sont l'Etat, les collectivités locales et territoriales, les organisations des producteurs agricoles, les Chambres Régionales d'Agriculture (CRA) et leur Réseau (RECA), le secteur privé marchand, les

partenaires techniques et financiers, la Société civile (ONG et Associations de Développement).

L'Etat crée les conditions d'un développement du secteur agricole à travers la définition et la participation à la mise en œuvre de la politique agricole, la définition des règles de jeu entre les différents acteurs institutionnels (textes législatifs et réglementaires). Le recentrage du rôle de l'Etat l'a amené à se désengager des fonctions à caractère commercial et des fonctions de production et à se concentrer sur ses fonctions régaliennes relatives à la coordination, régulation, planification, contrôle, facilitation, veille, et à la fourniture des biens et services publics correspondants. Plusieurs réformes ont été entreprises pour créer des services de proximité afin de favoriser la modernisation de l'agriculture et soutenir les producteurs: création de l'APCA, multiplication des maisons du paysan, création du FISAN, l'adoption de la stratégie de la petite Irrigation au Niger (SPIN),

Les collectivités locales et territoriales, avec l'appui des structures déconcentrées de l'Etat et en collaboration avec les autres acteurs du secteur privé et les Organisations de la Société Civile, travaillent à la base pour l'élaboration et la mise en œuvre des actions locales de développement du secteur agricole.

Les Organisations des Producteurs Agricoles (OPA) : Les OPA occupent une place de premier ordre. De par leur organisation, les agriculteurs jouent un rôle économique majeur en même temps qu'ils constituent une force de proposition.

L'Etat contribue à l'émergence des OPA et à leur consolidation à travers des textes administratifs et réglementaires adaptés.

Depuis 2011, sous le parrainage du MAG/EL, les OPA faitières et les réseaux d'OPA à obédience nationale ont créé le RECA, la Plateforme paysanne, les Interprofessions et les Plateformes d'Innovation.

Le Réseau National des Chambres d'Agriculture : Il joue un rôle de représentation consulaire des métiers d'agriculture et d'interface dans les relations partenariales avec l'Etat. Le RECA est le lieu de rencontre et de concertation des différents acteurs agricoles. Il veille à l'organisation des services de qualité en faveur du monde agricole et rural, que ce soit sur financement propre (parafiscal) ou par délégation de crédits publics.

Le secteur privé : Le secteur privé est chargé principalement de toutes les fonctions para agricoles de fourniture de biens et services aux autres acteurs du secteur agricole. Il peut aussi intervenir directement dans la production agricole.

Par ailleurs, il contribue à la fourniture de services publics en partenariat avec l'Etat par le biais de la contractualisation. Cette contractualisation se fait sur la base de la maîtrise d'œuvre, ou de la maîtrise d'ouvrage déléguée lorsque l'Etat, à des fins d'efficacité et d'efficience, juge opportun de déléguer sa responsabilité première de maître d'ouvrage.

Les opérateurs privés se sont organisés eux-mêmes par catégorie par le biais de leurs représentants au niveau des différentes branches d'activités, notamment au sein des différentes filières de production agricole. Les familles professionnelles concernées se rassemblent au sein d'interprofessions qui gouvernent le fonctionnement des filières.

La Société Civile : Elle joue au Niger un rôle important en apportant ses capacités et expériences aux OPA et aux communautés rurales à la base. Elle occupe une place non négligeable au sein de l'espace né des besoins d'appui rapproché du monde rural. Elle veille à la mise en œuvre cohérente des politiques et stratégies agricoles. Si les ONG internationales sont le plus souvent à la hauteur de la tâche, les ONG nationales restent encore faibles par faute de moyens techniques et financiers.

Les Partenaires Techniques et Financiers : Les PTF ont pour vocation première d'accompagner les efforts du Gouvernement nigérien dans le développement du secteur agricole conformément à ses orientations en matière de lutte contre la pauvreté. Dans l'esprit de la Déclaration de Paris, ils fournissent, en collaboration avec le gouvernement, des indications sur leurs futures aides au secteur sur une base pluriannuelle pour une meilleure prévisibilité.

2.3 Financement du secteur

Le financement du secteur agricole est assuré à travers les fonds publics et les fonds privés. Les fonds publics sont constitués par les ressources du budget national et les ressources extérieures mises en place avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers à travers les projets et programmes. Les fonds privés concernent les investissements faits directement à travers les Acteurs Non Etatiques (ANE) que sont : les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA), les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les Associations de Développement (AD), le Secteur Privé et les collectivités territoriales.

Le Gouvernement a adopté la Stratégie Nationale de Finance inclusive (SNFI 2019-2023) dont l'objectif vise à permettre aux populations exclues du système bancaire classique, et celles qui sont économiquement vulnérables notamment les femmes et les jeunes d'accéder à des services financiers diversifiés, innovants, de qualité et à moindre coût. La mission de la SNFI est de faciliter l'accès de manière durable aux produits et services financiers diversifiés, innovants, de qualité et à coût abordable à une clientèle croissante (la population), particulièrement les groupes financièrement exclus, les couches économiquement vulnérables, notamment les femmes, les jeunes, les acteurs du secteur rural et du secteur informel. Cette offre de service s'opère dans un environnement institutionnel, juridique, économique-financier adapté.

La mise en place du mécanisme du Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN) établissement public de financement créé en 2017, participe à cette mission et facilitera désormais aux acteurs du secteur l'accès au financement à travers un cadre harmonisé et formel de financement de la SANDAD. Le FISAN est un fonds sécurisé d'investissements agricoles structuré en 3 facilités : (i) soutien au financement agricole, (ii) financement des investissements structurants agricoles et (iii) financement du conseil agricole, de la recherche et du renforcement des capacités.

2.4 Performances du secteur

L'objectif stratégique assigné au MAG/EL est la « faim zéro au Niger » en 2021. Il s'agit d'augmenter d'ici 2021, les rendements des différentes cultures (céréales de 20 à 30% et les cultures de rente de 10 à 30 % sur 50 % des superficies cultivées), afin de porter la production céréalière de 5,85 millions de tonnes en 2017 à 8 millions de

tonnes en 2021, de porter les productions sous irrigation de 500 000 tonnes d'équivalent céréalier à plus de 1 500 000 tonnes en 2021 et d'accroître le taux d'exploitation du cheptel de 20 à 25%, la production d'œufs de 685,68 millions à 1 milliard d'œufs, la production du lait de 1 120 millions à 1 600 millions de litres et la production de viande de 203 494 tonnes à 300 000 tonnes.

Dans le domaine agricole, le taux d'accroissement annuel de la production des cultures céréalières (10,5%) a été déterminé sur la base du Programme de Renaissance (Initiative 3N) qui aspire à porter la production céréalière de 5,5 millions de tonnes en 2015 à 8 millions de tonnes en 2021.

Ainsi, les résultats de la mise en œuvre des activités prévues en 2019 ont permis d'obtenir une production céréalière de 5 301 525 tonnes en 2019 contre 5 924 742 tonnes en 2018 soit une baisse de 19,51%.

Rapporté à la cible de 6 466 302 tonnes en 2019, il a été enregistré un déficit de production céréalière pluviale de 1 261 318 tonnes. Même si la cible d'accroissement de la production des cultures céréalières n'est pas atteinte, le niveau de réalisation de la production est de 80,49%.

Le taux d'accroissement annuel de la production des cultures de rente, a enregistré une performance de 3 442 870 tonnes pour une cible de 2 808 056 tonnes (soit un taux de réalisation de **+551,46%** par rapport à la cible annuelle). Ce résultat est la résultante des efforts déployés dans le développement des productions de niébé, arachide, souchet, sésame et manioc par l'État et les partenaires au développement, notamment en termes d'appuis en engrais, semences et formation de qualité, à travers les projets et les ONG.

Il faut signaler que les cultures de rente n'ont pas été impactées significativement par les aléas enregistrés sur les céréales (retards et/ou arrêt brusque des pluies, attaques d'ennemis des cultures). En effet, elles sont, en général, installées un peu plus tardivement que les cultures céréalières.

D'une manière générale, la campagne agricole d'hivernage 2019 a été caractérisée par : (i) des retards de semis dans certaines localités, (ii) des pauses pluviométriques prolongées, (iii) des attaques d'ennemis des cultures et surtout l'infestation de la mineuse de l'épi du mil, (iv) l'arrêt brusque des pluies au cours du mois de Septembre. Ces facteurs ont causé des déficits de production céréalière dans plusieurs localités du pays, avec un taux de réalisation de (- 11,05% par rapport à la production 2018 et - 19,51% par rapport à la cible annuelle). Ce faible résultat des productions céréalières s'explique principalement par les facteurs cités plus haut. A cela s'ajoutent, un faible ratio d'agents d'encadrement de producteurs sur le terrain (1 agent pour 40 villages, au lieu de 1 agent pour 10 villages, selon la norme FAO), sans moyens adéquats d'intervention (véhicules et motos inexistantes ou en mauvais état). Il faut souligner également une faible couverture des besoins en intrants et matériels agricoles pour lesquels, les niveaux de réalisation par rapport aux besoins exprimés se présentent comme suit : (i) 25 146 t d'engrais sur une prévision de 45 000 t ; (ii) 5 097 t de semences certifiées sur une prévision 22 782 t ; (iii) 1 032 unités de matériels à traction animale placées en location au niveau des communes sur une prévision de 4 000 unités.

L'action 2 « développement des cultures irriguées » est la traduction opérationnelle du Programme Stratégique 1 (Mobilisation des eaux pour les productions agrosylvopastorales et halieutiques) du plan d'action 2016-2021 de l'initiative 3 N, dont l'objectif global est d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers la maîtrise de l'eau. Les indicateurs retenus pour cette action sont : (i) Taux d'accroissement de la production des cultures irriguées en équivalent céréalier (tonne) ; (ii) Superficies cumulées aménagées et de décrue mises en valeur (ha); (iii) Superficies réhabilitées/confortées pour la grande irrigation (ha).

Le Taux d'accroissement de la production des cultures irriguées en équivalent céréalier (tonnes) mesure la quantité totale de la production agricole issue des cultures irriguées (toutes catégories confondues) en une unité de mesure appelée « équivalent céréalier ». L'objectif du Programme de la Renaissance est de porter cette production de 500 000 tonnes en 2015 à 1.500.000 tonnes en 2021 suivant un accroissement annuel de 20 %. Le taux d'accroissement atteint en 2018 était de 22,23 % (au-dessus de la cible annuelle).

En appliquant le taux d'accroissement annuel de 20%, il est attendu une production irriguée en équivalent céréalier de 1 200 000 t en 2019, alors qu'il a été enregistré une production de 856 902 tonnes, d'où un déficit de production irriguée en équivalent céréalier de 343 098 tonnes.

Même si la cible d'accroissement annuel de la production des cultures irriguées en équivalent céréalier n'est pas atteinte (-28,59 %), on note que le niveau de réalisation de la production est de 71,41%.

La production sous irrigation, qui était de 830 000 tonnes en 2018 est passée à 856 902 tonnes en équivalent céréalier en 2019.

Les superficies cumulées aménagée et de décrue mises en valeur (ha), représentent les superficies cumulées équipées en infrastructures d'irrigation et de décrue mises en valeur chaque année (grande et petite irrigation). Le Programme de Renaissance prévoit de porter ces superficies de 120 000 ha en 2015 à 358 000 ha en 2021.

En 2018, la superficie mise en valeur était de 182 902 ha. La valeur cible fixée pour 2019 est de 298 598 ha pour un résultat atteint de 210 010 ha, soit un écart de -88 588 ha par rapport à la cible.

Les superficies réhabilitées/confortées en grande irrigation (ha) correspondent à l'indicateur de mesure des superficies des aménagements hydro agricoles à maîtrise totale de l'eau, réhabilitées ou confortées (réhabilitation partielle). Le Programme de Renaissance prévoit de 2015 à 2021 la réhabilitation de 10 000 ha et la confortation 8000 ha. En 2019, le résultat de cet indicateur est de 2 407 ha réhabilités/confortés sur 4 500 ha prévus, ce qui fait ressortir un écart de 2 093 ha par rapport à la cible. Néanmoins, il faut noter que plusieurs chantiers dont la réception interviendra en 2020 sont en cours de réhabilitation/confortation.

S'agissant de la protection des cultures, le traitement a couvert 66,77 % en 2018 et 72 % en 2019.

La Gestion intégrée des ennemis des cultures s'articule autour, de la lutte contre les ravageurs, la surveillance et la lutte contre le Criquet Pèlerin.

La campagne d'hivernage 2019 a été caractérisée par une pression parasitaire plus forte que la campagne précédente (122.024 ha infestés contre 66.394 ha en 2018)

mais reste relativement faible par rapport à la moyenne des dix dernières années (149 457 ha infestés).

Au total, les traitements phytosanitaires ont couvert 87.492 hectares sur les 122.024 hectares déclarés infestés tous ravageurs confondus, soit un taux de couverture de 72% pour une cible de 79%.

La lutte biologique contre la chenille mineuse de l'épi du mil a consisté à l'utilisation du parasitoïde *Habrobracon hebetor* à l'aide de sacs de lâcher. Les lâchers ont permis de protéger 1.860.450 ha de mil dans 60 communes réparties dans 17 départements, contre 1.023.640 ha de superficies protégées en 2018.

Pour la surveillance du Criquet pèlerin, 52 450 ha ont été prospectés pour une cible de 216 000 ha, soit un taux de réalisation de 24,28%.

Dans le domaine de l'élevage, La mise en œuvre des activités de santé animale ont permis de réaliser des bonds significatifs au cours de la campagne gratuite de vaccination du cheptel 2018-2019. En effet, environ 8.589.835 bovins, 17.174.916 petits ruminants et 950.552 camelins ont été respectivement vaccinés contre la Péripleurésie Contagieuse des Bovidés (PPCB), la Peste des Petits Ruminants (PPR) et la Pasteurellose Cameline. Rapporté au cheptel éligible (animaux de plus de six mois), **le taux de couverture vaccinale est de 71% pour la PPCB, 85% pour la PPR et 28% pour la Pasteurellose Cameline.** Cette performance démontre une forte mobilisation de tous les acteurs concernés. En effet le PRAPS MCA a pris en charge l'acquisition des vaccins, le paiement des primes des mandataires, les matériels de campagne, etc. Le PRAPS IDA a assuré la caravane de vaccination du cheptel dans la zone pastorale ; le CICR qui a appuyé la campagne de vaccination dans les zones Nord Tillabéri et la région de Diffa et le PRADEL dans les régions de Dosso et Tahoua. La contribution des Collectivités concerne le paiement de la redevance de 10 FCFA par UBT vaccinée.

En revanche, malgré les taux de couverture vaccinale appréciables, les taux de couverture immunitaire observés pour la PPCB et la PPR 2018 (54%) sont en baisse par rapport à 2017 (64%). Il est très urgent que les différentes causes susceptibles d'expliquer ces résultats (mauvaise qualité des vaccins au moment de la vaccination, mauvaise pratique de vaccination, non-respect des conditions de réalisation de l'enquête de séro-monitoring, etc.) soient analysées. Les contrôles de la qualité des vaccins tout au long de la chaîne de conservation et d'utilisation doivent être organisés et programmés au cours de la campagne de vaccination 2019-2020.

L'objectif de réaliser un taux de 78% contre la PPCB en 2019 n'est pas atteint, du fait de l'arrivée tardive de la dernière livraison de vaccin. Pour la PPR avec un taux de 85%, l'objectif est atteint avant échéance de la cible en 2020.

En ce qui concerne la maladie de Newcastle, malgré les fortes mortalités qu'elle engendre dans les élevages traditionnels, elle ne fait pas encore l'objet de vaccination systématique. Pour l'exercice 2019, 950 552 sujets ont été vaccinés avec l'appui du PPAO pour une cible de 1.297.957 soit un taux de 73%.

Dans le domaine de l'hygiène et de la salubrité des denrées animales et denrées alimentaires d'origine animale, les inspections des viandes dans les abattoirs contrôlés se sont renforcées en 2019. Au total les quantités de viandes bovines atteintes de tuberculose sont de 2,25 tonnes ce qui correspond à 0,00017% du tonnage des

carcasses abattues. Ce qui traduit une nette régression de cas de tuberculose par rapport aux années précédentes et une réduction du risque sanitaire lié à la consommation des produits animaux.

Concernant les productions animales, la performance est appréciée au niveau de la production laitière, la production des viandes contrôlées, la production d'œufs et le taux d'exploitation du cheptel.

Ainsi, pour la production laitière, on note une progression linéaire du disponible de production du lait avec un accroissement de 4,79%. Pour soutenir la production laitière, il a été mis en place 22 645 tonnes d'aliments bétail vendus à prix modérés. En plus 88 hectares de cultures fourragères (avec l'appui de PADA-ITA et Pôles Ruraux dans les régions de Tahoua et Agadez). Il y a lieu de mettre en place un dispositif de suivi des sites des cultures fourragères au niveau de la Direction de Développement Pastorale (DDP) en collaboration avec la DS.

Avec la poursuite de la mise en œuvre du Programme National d'Amélioration Génétique des bovins Locaux (PNAG/BL), l'appui aux fermes modernes, le financement innovant de microprojets (FISAN, PRADEL, PIMELAN, PRECIS), il est attendu une amélioration significative de cet indicateur pour les prochaines années.

Dans le cadre de l'amélioration génétique, les activités du PNAG/BL ont porté entre autres sur 787 vaches inséminées, la formation de trois cadres sur le budget programme (procédure de passation des marchés publiques nationaux et celles des partenaires techniques), acquisition des balances de pesée du bétail, des hormones, des semences et des consommables d'insémination artificielle, des semences fourragères, etc.

Le taux d'exploitation du cheptel de 20,63% en 2019, enregistre une hausse d'environ 2 points de pourcentage par rapport à l'année 2018, sans atteindre la cible.

La production des œufs est de 28 œufs par habitant en 2019, cet indicateur perd deux points par rapport à 2018. Cependant, avec l'émergence d'un secteur privé moderne dans le domaine de l'aviculture et le démarrage de certains projets (PIMELAN, etc.), cette production va connaître une amélioration certaine et la cible sera atteinte à l'horizon 2020. Toutefois, le dispositif de collecte des données au niveau des fermes avicoles doit être mis en place.

Pour ce qui est de la production des viandes contrôlées, elle est passée de 119 997 tonnes en 2018 à 118552 tonnes en 2019 soit une régression de 1,2%. Cette faible performance est due au faible poids carcasse consécutif à l'abattage massif des jeunes animaux d'une part et d'autre part, à l'insuffisance du personnel de contrôle dans les autres abattoirs et aires d'abattage.

Il est urgent que la Direction des Statistiques (DS) mette en place un dispositif de suivi des poids carcasse au niveau des abattoirs frigorifiques (Maradi, Niamey, Tahoua et Zinder).

3 Articulation entre stratégie sectorielle /priorités nationales

L'action de l'État en matière de politiques de développement économique et social est soutenue par une vision stratégique, conformément à la constitution du 25 novembre

2010 en son article 146. Le Gouvernement a ainsi initié un processus de formulation des documents de planification stratégique de développement à court, à moyen et à long termes : la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) 2035 adoptée le 9 mai 2017 à travers laquelle le Niger affirme sa ferme volonté de transformation à tous les niveaux et en particulier le désir d'éradiquer la pauvreté et les inégalités. Le PDES 2017-2021 est le premier plan quinquennal qui opérationnalise la SDDCI.

Le DPPD 2021-2023 s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Développement Economique et Social (2017-2021) et de la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI Niger 2035). Il tire ses fondements des orientations du « Programme de Renaissance Acte-2 et la déclaration de Politique Général (DPG) du Premier Ministre, Chef du Gouvernement » articulées autour de huit priorités : i) promouvoir la renaissance culturelle, ii) poursuivre la consolidation des institutions démocratiques, iii) assurer la sécurité des personnes et de biens, iv) garantir l'accès à l'eau pour tous, v) assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers l'I3N, vi) développer les infrastructures de communications et énergétiques, vii) développer les secteurs sociaux : éducation et santé, viii) promouvoir l'emploi des jeunes.

Il s'inscrit dans le cadre des agendas internationaux et de divers engagements auxquels le Niger a souscrit :

- Agenda 2030 des Nations Unies, les Objectifs de Développement Durable (ODD) c'est à dire « éliminer la pauvreté sous toutes ses formes à travers le développement des productions irriguées et pluviales, la restauration des systèmes d'élevage, le développement des infrastructures et services ruraux, l'autonomisation des femmes rurales et le renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire des plus vulnérables »,
- l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et le Programme de Développement Détaillé de l'Agriculture en Afrique (PDDAA/NEPAD),
- les engagements communautaires vision 2020 de la CEDEAO les Plans Stratégiques du CILSS, et de l'UEMOA).

La finalité du DPPD MAGEL est de contribuer à la transformation du monde rural à travers l'axe 3 du PDES intitulé « Accélération de la Croissance économique et notamment son programme 6 « sécurité alimentaire et développement agricole durable. Ce programme est subdivisé en 6 sous programmes : i) Développement des productions irriguées et pluviales ; ii) restauration des systèmes d'élevage, iii) développement des infrastructures et services ruraux, iv) transformation des produits agrosylvopastoraux et halieutiques, v) autonomisation de la femme rurale, vi) renforcement de la résilience à la sécurité alimentaire des plus vulnérables face aux chocs et crises, vii) gouvernance et coordination du secteur rural.

Sur le plan opérationnel le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage œuvre pour la concrétisation de la Stratégie de l'Initiative 3N dont l'objectif à l'horizon 2035 est de « contribuer à mettre durablement les populations nigériennes à l'abri de la faim et de la malnutrition et leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et à l'amélioration de leurs revenus ». De façon spécifique, il s'agit de renforcer les capacités nationales de productions alimentaires, d'approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes.

Le Cadre stratégique de l'Initiative 3N « les Nigériens Nourrissent les Nigériens » pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et le Développement Agricole Durable (SAN/DAD), a été adoptée par décret 2012-139/PRN du 18 Avril 2012.

Tableau 1: Domaines d'interventions et programmes stratégiques de l'Initiative 3N

Domaines d'intervention	Programmes stratégiques
Domaine 1 : Maîtrise de l'eau pour les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques	PS1 : Mobilisation des eaux pour les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques PS2 : Promotion du sous-secteur de l'hydraulique pastorale
Domaine 2 : Promotion des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques et chaînes de valeur	PS3 : Développement des filières et chaînes de valeurs agricoles PS4 : Développement des filières et chaînes de valeur de l'Elevage PS5 : Promotion des filières et chaînes de valeur de produits forestiers non ligneux et halieutiques PS6 : Renforcement de la coordination du développement des filières et chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques
Domaine 3 : Gestion intégrée et durable des ressources naturelles et la protection de l'environnement	PS7 : Gestion durable des Terres et des Eaux ; PS8 : Environnement et amélioration du cadre de vie
Domaine 4 : Réduction de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle	PS9 : Réduction de l'insécurité alimentaire chronique des ménages ruraux les plus vulnérables PS10 : Gestion de l'insécurité alimentaire conjoncturelle et des situations de crise PS11 : Amélioration de l'état nutritionnel des nigériennes et des nigériens
Domaine 5 : Amélioration de l'environnement institutionnel	PS12 : Amélioration de l'environnement institutionnel de mise en œuvre de l'Initiative 3N

Le MAGEL à travers ses 3 programmes contribue à la mise en œuvre de tous les Programmes stratégiques de l'Initiative 3N et principalement aux Programmes stratégiques (1) Mobilisation des eaux pour les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques, (2) Promotion du sous-secteur de l'hydraulique pastorale, (3) Développement des filières et chaînes de valeurs agricoles, (4) Développement des filières et chaînes de valeur de l'Elevage, (9) Réduction de l'insécurité alimentaire chronique des ménages ruraux les plus vulnérables, (10) Gestion de l'insécurité alimentaire conjoncturelle et des situations de crise et (11) Amélioration de l'état nutritionnel des nigériennes et des nigériens

4 Vision et Objectif stratégique

4.1 Vision

La vision du ministère est de contribuer à la croissance économique par la promotion d'une agriculture modernisée, productive, compétitive, apte à accroître la résilience des populations nigériennes face aux adversités de la nature, et à les entretenir dans un état de sécurité alimentaire et nutritionnelle durable, tout en préservant l'environnement de production, pour les générations postérieures.

4.2 Objectif stratégique

L'objectif est la « **faim zéro au Niger d'ici 2021** ».

Il s'agit d'ici 2021 de :

- augmenter, les rendements des différentes cultures (céréales de 20 à 30% et les cultures de rente de 10 à 30 % sur 7 500 000 ha soit 50 % des superficies cultivées), afin de porter la production céréalière à 8 millions de tonnes ;
- faire passer la production sous irrigation et de décrue de 830 000 tonnes en 2018 à 1 500 000 tonnes d'équivalent céréalier en augmentant les superficies irriguées de 222793 ha en 2018 à 358.000 ha soit un accroissement moyen annuel de 30,3%
- accroître, l'exploitation du cheptel à 25%, la production d'œufs à 1 milliard, la production du lait à 1 600 millions de litres et la production de viande à 300 000 tonnes

4.3 Résultats attendus

Programme 1 : Pilotage et Administration de la Politique du Ministère	<ul style="list-style-type: none">• La politique sectorielle du ministère est actualisée ;• La gestion administrative et financière du ministère est améliorée ;• La gestion des systèmes d'information et de communication du ministère est renforcée et coordonnée ;• La gestion des marchés publics du ministère est améliorée ;• La formation et l'appui conseil aux producteurs sont assurés ;
Programme 2 : Développement des productions végétales	<ul style="list-style-type: none">• Les productions végétales sont accrues, diversifiées et valorisées ;• Les superficies sous irrigation et décrues sont accrues.
Programme 3 : Développement des productions animales	<ul style="list-style-type: none">• La couverture sanitaire est améliorée ;• Les risques sanitaires liés à la consommation des denrées animales et denrées alimentaires d'origine animale sont réduits ;• Les chaînes de valeurs animales sont développées.

5 Présentation de la stratégie du ministère et des orientations retenues

5.1 Principes directeurs de la politique sectorielle

Les principes directeurs (i) centraux et (ii) transversaux expriment les différents orientations politiques et de développement en liens avec les orientations stratégiques nationales telles que définies dans la SDDCI, le PDES et la SANAD et en harmonie avec celles des Objectifs de Développement Durable (ODD).

(i) Principes directeurs centraux

Sept (7) principes interagissant entre eux guident la stratégie dans une perspective de durabilité :

- La concertation ;
- La synergie,
- La complémentarité
- Le partenariat ;
- La décentralisation ;
- L'intégration régionale.
- La promotion de l'initiative prisee.

(ii) Principes directeurs transversaux

Cinq (5) principes directeurs transversaux complètent la vision car ils apparaissent en avant-garde dans le développement durable de l'Agriculture national :

- La prise en compte des mesures de sauvegarde environnementales et sociales ;
- La prise en compte du changement climatique ;
- La prise en compte du genre ;
- La dimension multisectorielle de l'élevage pastoral ;
- La Prise de l'engagement citoyen.

5.2 Axes stratégiques

Les actions qui seront menées découlent des axes stratégiques suivants :

- Définition et pilotage de la stratégie du ministère ;
- Gestion administrative du ministère ;
- Développement du Conseil Agricole ;
- Maîtrise de l'eau pour les productions agro sylvo pastorales et halieutiques
- Développement des filières végétales et chaînes de valeur ;
- Protection des cultures ;
- Amélioration durable de la santé animale et la réduction des risques sanitaires liés à la consommation des denrées animales et denrées alimentaires d'origine animale ;
- Croissance, diversification et valorisation des productions animales.

5.3 Réformes sectorielles

Les principales réformes engagées dans le secteur concernent:

- Le secteur semencier avec la stratégie d'appui au système communautaire de production de semences de qualité ;
- le secteur des engrais ;
- le conseil agricole ;
- la politique foncière ;
- le financement durable de l'agriculture ;
- les contrats de réformes sectorielles pour la réalisation des déclencheurs des aides budgétaires et des engagements pris avec différents partenaires (Union Européenne, BAD, MCC, Banque Mondiale) ;

6 Présentation du cadre stratégique des programmes

Tableau 2 : Cadre stratégique des programmes

Objectif stratégique	Axes stratégiques	Programme	Objectif	Indicateur	Crédit de paiement 2021
Mettre les populations nigériennes à l'abri de la famine et leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et à l'amélioration de leurs revenus : Faim zéro d'ici 2021	<ul style="list-style-type: none"> Définition et pilotage de la stratégie du ministère Gestion administrative du ministère Recherche, Formation et vulgarisation 	Programme 1 : Pilotage et Administration de la Politique du Ministère	Assurer la coordination, le pilotage stratégique et le renforcement des capacités du ministère et des autres acteurs	<ul style="list-style-type: none"> -Taux d'exécution des marchés publics -Nombre d'agents formés par thématique -Nombre d'acteurs formés par thématique -Nombre d'enquêtes réalisées - Ratio d'encadrement des producteurs 	5 494 276 432
	<ul style="list-style-type: none"> Développement des chaînes de valeur des filières végétales Maîtrise de l'eau pour contribuer à l'augmentation des productions agro sylvo pastorales et halieutiques 	Programme 2 : Développement des Productions Végétales	Contribuer au développement des filières et chaînes de valeur agricoles et agroalimentaires ainsi qu'à l'accroissement des revenus des producteurs en vue d'assurer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des nigériens.	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'accroissement annuel de la production des cultures céréalières par rapport à la cible -Taux d'accroissement annuel de la production des cultures de rente par rapport à la cible -Taux d'accroissement annuel de la production des cultures irriguées en équivalent céréalière par rapport à la cible - Superficies aménagées (ha) - Superficies mises en valeur sous irrigation (ha) -Taux de couverture des superficies infestées Superficies prospectées (ha) (Criquet pèlerin) 	111 725 095 214
	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration durable de la santé animale et réduction des risques sanitaires liés à la consommation des denrées animales et denrées alimentaires d'origine animale 	Programme 3 : Développement des Productions Animales	Garantir la santé animale et réduire les risques sanitaires liés à la consommation des produits animaux et denrées alimentaires d'origine animale	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de couverture vaccinal du cheptel ; - Quantité des viandes saisies pour insalubrité (Tuberculose, Echinococcose, Cysticercose.) 	14 769 533 464
	<ul style="list-style-type: none"> Accroissement, diversification et valorisation des productions animales 		Accroître, diversifier et valoriser les productions animales		

1 Programme 1 : Pilotage et Administration de la Politique du Ministère

1.1 Présentation du périmètre du programme

Le Programme 1 « **Pilotage et administration de la politique du Ministère** » recouvre toutes les activités relatives au pilotage stratégique du ministère, à sa gestion administrative et financière, et à la gestion de son système d'information. Il recouvre principalement les domaines d'activités suivants :

- l'élaboration et la coordination de la mise en œuvre de la politique sectorielle ;
- la gestion administrative et financière du ministère ;
- la gestion de la masse salariale du ministère ;
- le recrutement et formation continue du personnel ;
- la gestion et coordination du système d'information et de communication du ministère ;
- la coordination technique et financière des programmes ;
- la réforme des finances publiques ;
- la mise en place du système de contrôle de gestion du ministère ;
- la passation des marchés publics du ministère ;
- le suivi des projets et programme du ministère ;
- la collecte ; traitement et publication des données statistiques du ministère ;
- le renforcement de l'appui conseil (le renforcement du SNCA à travers la recherche développement et l'alimentation du conseil à travers la formation) ;
- le renforcement de capacité des autres acteurs du secteur.

1.2 Enjeux et Objectif du programme

Le ministère a mis en place dans le cadre du présent budget programme, deux (2) programmes opérationnels et un (1) programme support visant des objectifs de développement socioéconomique ou de qualité de service public. Le programme « Pilotage et administration de la politique du Ministère » a pour enjeu principal de créer les conditions nécessaires pour une mise en œuvre efficace et efficiente de ces deux (2) programmes opérationnels et un (1) programme support dans l'optique de réalisation de l'objectif stratégique du ministère. A cet effet, **l'objectif du programme est d'assurer la coordination, le pilotage stratégique et le renforcement des capacités du ministère et des autres acteurs**. L'efficacité et l'efficience des programmes qui sont les deux déterminants de la performance du ministère, nécessitent en premier lieu une définition claire et opérationnelle de la politique ministérielle et en second lieu une bonne coordination et suivi dans la mise en œuvre des activités du ministère.

1.3 Principaux résultats du programme

Les principaux résultats de la mise en œuvre du programme se présentent comme suit :

- La politique sectorielle du ministère est actualisée ;
- La gestion administrative et financière du ministère est améliorée ;
- La gestion des systèmes d'information et de communication du ministère est renforcée et coordonnée ;
- La gestion des marchés publics du ministère est améliorée ;
- L'appui conseil aux producteurs est renforcé;

1.4 Indicateurs de performance et cibles

Les principaux indicateurs sont :

- ✓ Taux d'exécution des marchés publics
- ✓ Nombre d'agents et d'acteurs formés toute thématique
- ✓ Nombres d'enquêtes réalisées
- ✓ Ratios d'encadrement des producteurs

Tableau 3: Taux d'exécution des marchés publics

Désignation	Année de référence	Année courante	Valeurs cibles /prévisions		
	2019	2020	2021	2022	2023
Taux d'exécution des marchés publics	67	70	73	75	77

Le taux d'exécution des marchés publics du MAG/EL était de 67% une progression positive est espérée afin d'atteindre l'objectif de 100% recherché pour une maîtrise des plans annuels de passation des marchés. La difficulté est dans la disponibilité des ressources à temps.

Tableau 4: Nombre d'agents ou d'acteurs formés toute thématique

Désignation	Année de référence	Année courante	Valeurs cibles /prévisions		
	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'agents formés toute thématique	2524	687	698	708	779
Nombre d'acteurs formés toute thématique	6544	1400	1425	1480	1660

En 2019 le nombre d'agents formés toute thématique confondue était de 2524, la planification de la DRH prévoit chaque année une progression de 10% à partir de 2021 pour atteindre à l'horizon 2023, un total de 779 agents dont les capacités seront renforcées. Concernant le nombre d'acteurs formés, les 1400 acteurs, sont ceux dont les données sont parvenues (DACPOR, DPOE et Projet FOPAT). Une amélioration de la collecte des données doit être envisagée afin de pouvoir recueillir

le maximum d'informations sur les formations notamment au niveau des projets et d'autres directions comme DGA, DGPIA, DGPV, INRAN, IPDR, Ecole de surveillants d'Elevage et les autres acteurs.

Tableau 5: Nombre d'enquête réalisés

Désignation	Année de référence	Année courante	Valeurs cibles /prévisions		
	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'enquêtes réalisées	3	4	4	4	4

Le nombre d'enquêtes à réaliser permettra au Ministère de mettre à jour beaucoup de données qui sont restés longtemps statiques. Quant à l'EPR et le SIM bétail, ils font partie des obligations du Ministère sachant que ce sont les principaux indicateurs attendus au haut niveau pour la maîtrise de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Tableau 6: Ratios d'encadrement

Désignation	Année de référence	Année courante	Valeurs cibles /prévisions		
	2019	2020	2021	2022	2023
Ratios d'encadrement	1/1000	1/900	1/800	1/700	1/600

Le Niger a adopté le Système National de Conseil Agricole qui vise une coordination des différents conseils donnés par plusieurs acteurs et de manières différentes. Ce mode de conseil agricole disparate ne permet pas une efficacité du conseil agricole maillon faible de l'atteinte des objectifs de l'initiative 3N. C'est pourquoi une agence a été créé (l'Agence de Promotion du Conseil Agricole APCA) qui a pour mission principale de coordonner et d'apporter un conseil agricole de bonne qualité afin de tendre vers le ratio de la FAO (le ratio est d'un conseiller agricole pour 250 producteurs). Pour l'instant le ratio d'encadrement du Niger est d'environ un (1) conseiller pour mille (1000) producteurs. Une amélioration est prévue à partir de 2020.

1.5 Stratégie du programme

Le programme 1 a pour objectif majeur d'améliorer la performance de la gestion du MAG/EL et de ses démembrements.

Il assure la cohérence d'ensemble de toutes les interventions dans le secteur et de la mise en œuvre efficace et efficiente de tous les programmes. Il est aussi chargé de la gestion rationnelle des ressources humaines, financières et matérielles du ministère dans la perspective d'un bon pilotage du secteur.

Plusieurs problèmes ont été identifiés à l'issue du dernier audit institutionnel. Il s'agit notamment de :

- l'organisation non efficiente des acteurs ;
- l'insuffisance des moyens d'intervention et la faible capacité des acteurs ;
- la faiblesse du système d'information, éducation et communication ;
- le faible niveau de financement du secteur ;
- la faible visibilité du secteur.

Tous ces problèmes concourent à une insuffisance dans le Pilotage et l'Administration de la Politique du Ministère.²

Les partenaires stratégiques de mise en œuvre concernent l'Etat et les PTF.

1.6 Présentation des actions et mesures

1.6.1 Actions

Axes stratégique	Actions	Objectif	Indicateur
Axe 1 : Définition et pilotage de la stratégie du ministère	1. Conception et pilotage de la politique du ministère	Améliorer le pilotage stratégique du ministère	-Taux de réalisation d'audits internes programmés -Nombre de politique et stratégie formulé et/ou actualisé
	2. Gestion des systèmes d'informations du ministère	Produire des données fiables et accessibles	-Nombre d'atelier de validation des données - Nombre de base des données diffusées dans le système d'information
	3. Planification, programmation et suivi-évaluation des programmes du ministère	Elaborer les documents de programmation et assurer le rapportage des activités réalisées dans le cadre du budget programme	- Nombre de documents de programmation complétés et validés -Nombre de missions de suivi et évaluation effectuées
Axe 2 : Gestion administrative du ministère	4. Gestion des ressources et action sociale	Renforcer les capacités du ministère	-Taux d'exécution financière -Nombre de plan de formation élaboré -Nombre de mises à jour des états nominatifs
Axe 3 : Recherche, formation et vulgarisation	5. Mise en œuvre du Système National de Conseil Agricole et la recherche	Renforcer les capacités des acteurs	-Ratios d'encadrement (Nombre de ménages agricoles par conseillers). -Nombre des producteurs ruraux encadrés - Nombre de technologies générées -Nombre de technologies diffusées

1.6.2 Mesures d'accompagnement

En vue d'assurer une mise en œuvre efficace des actions du programme, certaines mesures s'avèrent nécessaires :

- la mise en œuvre des recommandations de l'audit institutionnel (repartition /redéploiement du personnel dans les différents programmes, organigramme, etc.) ;
- l'adoption des textes prenant en compte des mesures incitatives.

1.7 Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme

Le Programme Pilotage et Administration de la Politique du Ministère renferme plusieurs structures du niveau central ainsi que des administrations de mission et projets transversaux :

a) Structures de mise en œuvre du programme

- Cabinet du Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage (CAB/MAG /EL);
- Cabinet du Ministre Délégué chargé de l'Elevage ;
- Secrétariat Général (SG) ;
- Inspection Générale des Services (IGS) ;
- Direction Générale des Ressources (DRFM ; DRH ; DS ; DMP/DSP, DI ; DAID/RP) ;
- Direction de l'Action Coopérative et de la Promotion des Organismes Ruraux (DAC/POR) ;
- Direction de la Promotion des Organisations des Eleveurs (DPOE) ;
- Direction de la Législation (DL) ;
- Direction de la Prévention et de la Gestion de Conflits Agriculteurs-Eleveurs (DPGCAE) ;
- Direction des Etudes et de la Programmation (DEP) ;

b) Les Opérateurs rattachés

- Institut National de la Recherche Agronomique du Niger (INRAN) ;
- Institut Pratique de Développement Rural (IPDR) ;
- Ecole des Surveillants d'Elevage de Maradi ESEM ;
- Agence de la Promotion du Conseil Agricole (APCA) ;
- Réseau des Chambres de l'Agriculture (RECA/8CRA) :

- Secrétariat Permanent du Code Rural (SP/CR) ;
- Secrétariat Permanent du Comité National/Comité Inter-état de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (SP/CONACILSS) ;

c) Les Projets et programmes rattachés

- Projet Intervention de Renforcement des Capacités (IRC/Belgique).
- Projet Fortification des Produits alimentaires Transformés (FOPAT) de consommation courante au Niger.

1.8 Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme

1.8.1 Hypothèses

Les hypothèses découlent des facteurs externes sur lesquels le programme n'a pas d'emprise qui peuvent influencer sa mise en œuvre. Les principales hypothèses sont :

- Aléas climatiques ;
- Fléau acridien ;
- Insécurité ;
- Instabilité sociopolitique ;
- Indisponibilité des ressources financières affectées au programme ;
- Effet de la pandémie du COVID 19.

En ce qui concerne la gestion de la crise liée à la pandémie du COVID-19, le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures et a élaboré un plan global de riposte. Les filières agropastorales ne font pas exception à la règle et les activités inscrites dans le cadre du programme de soutien aux filières animales.

1.8.2 Risques

On peut retenir les risques suivants :

- ✓ **les risques affectant la production** : Les sécheresses, les invasions acridiennes, les maladies et parasites du bétail, les feux de brousse, les événements climatiques extrêmes (inondations, les tempêtes, les températures, etc.);
- ✓ **les risques liés au marché** : L'instabilité des prix des produits alimentaires est une source de préoccupation majeure pour les consommateurs, et d'importantes flambées des prix;
- ✓ **les risques liés au contexte sociopolitique**: L'instabilité politique constitue un risque majeur. Les effets sur le secteur agricole sont toutefois beaucoup moins marqués et plus indirects. On citerait entre autres : (1) la réduction de l'accès à certaines régions, qui se traduit par un accès plus restreint aux marchés ruraux, une augmentation des prix alimentaires et le blocage de l'aide; (2) la réduction des investissements publics et privés, face à des niveaux d'incertitude élevés; 3) la réaffectation des dépenses publiques à des

fins militaires au détriment des autres services publics; et (4) la suspension du soutien des partenaires extérieurs.

- ✓ **les risques liés à l'insécurité** : les effets néfastes du changement climatique affectent sérieusement les moyens de subsistance des populations du Niger, à cela s'ajoutent dans certaines régions, les activités terroristes qui ont complètement ravagé et désaxé les zones concernées.
- ✓ **Les risques liés aux mentalités** : dans le contexte actuel du Niger, la pauvreté et l'insécurité alimentaire, ne sauraient être expliquées par les aléas climatiques et la rudesse de la nature seulement. Certains comportements et pratiques sociaux en milieu urbain et rural ont contribué à aggraver cette situation. C'est notamment la corruption, le manque de conscience professionnelle, l'attentisme, l'émergence d'une culture d'assistanat et certaines habitudes alimentaires. Pour une évolution des mentalités et un changement profond des comportements, il y a nécessité de promouvoir la sensibilisation et la communication pour la promotion du travail productif, l'utilisation judicieuse des ressources financières et adéquate des ressources alimentaires et nutritionnelles.

1.9 Tableau de programmation

Tableau 7 : Programmation financière par catégorie de dépenses 2021-2023

Programme 1	2021	2022	2023
Personnel	905 396 943	1 050 260 453	1 173 140 926
Biens et services	857 860 917	906 673 203	1 004 361 007
Transfert	1 811 889 055	2 101 791 304	2 160 251 692
Investissements	1 919 129 517	698 108 723	756 340 996
Total général	5 494 278 453	4 756 833 684	5 094 094 621

Entre 2021 et 2022, on constate une diminution de ressources due à la clôture des projets (FOPAT, IRC). Une seconde phase de ces projets permettra d'améliorer l'atteinte des objectifs du programme.

Tableau 8 : Programmation financière par action 2021-2023

Programme 1	2021	2022	2023
Action 1 : Conception et pilotage de la politique du ministère	372 169 944	322 217 229	345 062 527
Action 2 : Gestion des systèmes d'informations du ministère	551 009 653	477 053 040	510 876 244
Action 3 : Planification, programmation et suivi-évaluation des programmes du ministère	40 086 831	34 706 369	37 167 062

Programme 1	2021	2022	2023
Action 4 : Gestion des ressources et action sociale	1 252 442 464	2 282 111 719	2 443 814 126
Action 5 : Mise en œuvre du Système National de Conseil Agricole et recherche	1 895 106 908	1 640 745 326	1 757 074 662
Total général	5 494 276 432	4 756 833 683	5 094 094 621

Les observations du tableau précédant s'appliquent pratiquement dans toutes les actions.

2 Programme 2 : Développement des Productions Végétales

2.1 Présentation du périmètre du programme

Le Programme Développement des Productions Végétales en cohérence avec les autres programmes couvre les domaines des chaînes de valeurs des filières des cultures pluviales et irriguées, la maîtrise des eaux pour la production agro sylvo pastorales et halieutique et la protection phytosanitaire du territoire pour contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.

Il contribue à la mise en œuvre des activités inscrites dans les programmes stratégiques de l'Initiative 3N, principalement le PS1 Mobilisation des eaux pour les productions agro sylvo pastorales et halieutiques et le PS3: Développement des filières et des chaînes de valeur agricole.

Le Plan de Développement Économique et Social (PDES) 2017-2021 ambitionne de réduire l'incidence de la pauvreté de 39,8% en 2016 à 31,3% en 2021 en réalisant un taux de croissance économique moyen de 7% et en portant le taux de pression fiscale à 20%. Le programme 2 s'inscrit dans l'axe 3 « Accélération de la croissance économique » du PDES 2017-2021, plus spécifiquement au niveau du Programme 6 « sécurité alimentaire et développement agricole durable ».

Il participe à la réalisation des objectifs des Programmes 3 « Développement du capital humain », 5 « Développement du secteur privé », 7 « Amélioration de la gestion du développement », 9 « Renforcement de la sécurité et consolidation de la paix », 10 « Gestion durable des terres, des eaux et de la diversité biologique » et 11 « Amélioration du cadre de vie des populations et lutte contre le changement climatique » du PDES.

Il participe également à l'atteinte des objectifs fixés par les agendas internationaux et divers engagements auxquels le Niger a souscrit entre autres: les engagements communautaires (vision 2020 de la CEDEAO, les Plans Stratégiques du CILSS, et de l'UEMOA) ainsi que l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et le Programme de Développement Détaillé de l'Agriculture en Afrique (PDDAA/NEPAD).

L'Agenda 2030 des Nations Unies, les Objectifs de Développement Durable (ODD1) c'est à dire « éliminer la pauvreté sous toutes ses formes à travers le développement des productions irriguées et pluviales, la restauration des systèmes d'élevage, le développement des infrastructures et services ruraux, l'autonomisation des femmes rurales et le renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire des plus vulnérables ».

2.2 Enjeux et Objectif du programme

L'enjeu est de faire face aux besoins alimentaires et nutritionnels d'une population ayant un taux d'accroissement élevé (3,9 %) et d'augmenter les revenus des producteurs et opérateurs du secteur. Il s'agit d'assurer la souveraineté et la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers :

- la mobilisation des eaux de ruissellement ;

- l'aménagement et la mise en valeur des terres pour le développement de l'irrigation (petite et grande irrigation) ;
- l'accroissement et la diversification des productions végétales ;
- la promotion de la transformation des produits agricoles ;
- la promotion des chaînes de valeur et la professionnalisation des acteurs ;
- la surveillance et le contrôle des ennemis de cultures ;
- la surveillance et le contrôle du Criquet pèlerin ;
- l'application de la loi phytosanitaire ;
- le désenclavement des zones de production ;
- la réalisation des infrastructures de stockage, de conservation, de transformation et de commercialisation ;
- l'opérationnalisation de la Maison du Paysan ;
- l'approvisionnement en intrants et matériels agricoles de qualité ;
- l'appui à la production communautaire des semences certifiées ;
- la promotion de la mécanisation agricole ;
- le renforcement de la recherche appliquée/vulgarisation ;
- le renforcement du conseil agricole ;
- la prévention des carences nutritionnelles ;
- la promotion des énergies renouvelables ;
- l'autonomisation des femmes et des jeunes ;
- l'amélioration de l'inclusion financière ;
- l'émergence des jeunes entrepreneurs agricoles et la promotion de la formation le
- renforcement des capacités des acteurs.
- professionnelle et technique agricole pour les jeunes ruraux ;
- la sécurisation du foncier agricole ;
- le renforcement des capacités d'adaptation aux changements climatiques.

L'objectif du programme est de contribuer durablement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des nigériens, à travers le développement des filières et chaînes de valeur agricoles et agroalimentaires, ainsi qu'à l'accroissement des revenus des producteurs et des opérateurs du sous-secteur.

2.3 Principaux résultats du programme

Les principaux résultats attendus de la mise en œuvre du programme « développement de la production végétale » sont:

- Les productions agricoles sont accrues, diversifiées et valorisées ;
- Les superficies sous irrigation et de décrue sont accrues.

2.4 Indicateurs de performance et cibles

L'élaboration du DPPD 2021-2023 intervient au moment où s'achève le deuxième plan d'action de l'Initiative 3N (2016-2020). Les indicateurs ont été maintenus, les cibles non atteintes ont été reconduites et certaines ont été revues compte tenu de la progression jusque-là observée.

En ce qui concerne les cultures pluviales, il s'agira de réaliser les performances présentées dans les tableaux suivants :

Tableau 3 : Prévisions des indicateurs pour les cultures pluviales

Indicateurs	Valeur de référence	Année courante	Valeurs cibles/prévisions		
	2019	2020	2021	2022	2023
Taux d'accroissement de la production céréalière par rapport à la cible	-19,51	10	10	5	5
Taux d'accroissement de la production des cultures de rente par rapport à la cible	22,61	4,1	4,1	10	15

NB : Les résultats de la campagne pluviale 2020 n'étant pas disponibles, les cibles ont été reportées pour l'année courante.

Sachant que la production céréalière 2019 est de 6 061 789 tonnes, il faudrait un accroissement annuel de production de 10% pour atteindre l'objectif de 8 000 000 tonnes de céréales à l'horizon 2021 fixé par le plan d'action de l'Initiative 3 N, c'est pourquoi les cibles de 10 % sont maintenues en 2020 et 2021. Concernant les années 2022 et 2023, les cibles sont revues à la baisse en raison des faibles performances enregistrées en 2019 (-19,51%).

S'agissant des cultures de rente la cible de l'I3N est de 4,1 % d'accroissement annuel des productions. Au regard des résultats positifs enregistrés en 2019 (22,61%), les cibles années 2022 et 2023 ont été revues à la hausse et fixées respectivement à 10 et 15%.

Pour atteindre tous les objectifs assignés, il faut que les facteurs de productions (en quantité suffisante et de bonne qualité) soient mis en place à temps, l'encadrement étoffé à tous les niveaux et les Maisons du Paysan opérationnelles dans toutes les communes.

Tableau 4 : Prévisions des productions et superficies des cultures irriguées

Indicateurs	Valeur de référence	Année courante	Valeurs cibles/prévisions		
	2019	2020	2021	2022	2023
Taux d'accroissement de la production des cultures irriguées en équivalent céréalier (%)	-28,59	20	20	20	20
Superficies aménagées (ha)		125 601	131 701	138 001	144 101
Superficies mises en valeur sous irrigation (ha)	210 010	210 010	358 000	370 000	375 000

S'agissant des productions des cultures sous irrigation et de décrue la cible doit passer de 830.000 tonnes d'équivalent céréalière en 2019 à 1.500.000 tonnes en 2021. Ce qui justifie un accroissement annuel de 20 %. En ce qui concerne les superficies aménagées et de décrue mises en valeur, la cible de 2021 est de 358 000 ha. Pour les années 2022 et 2023, les superficies programmées sont déterminées en fonction des performances et des capacités de réalisation de nouveaux ouvrages/ aménagements.

Tableau 5 : Gestion intégrée des ennemis des cultures

Indicateurs	Valeur de référence	Année courante	Valeurs cibles/prévisions		
	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de couverture des superficies infestées	72	79	81	83	85
Superficies prospectées (ha) (Criquet pèlerin)	52 450	216 000	216 000	216 000	216 000

NB : les données de l'année courante sont des cibles, du fait que les résultats de la campagne pluviale 2020 ne sont pas disponibles.

S'agissant de la protection des cultures, il est retenu une progression du pourcentage de traitement des superficies infestées de 2% par an. L'atteinte de ces cibles est conditionnée par un renforcement en ressources humaines, financières, matérielles et en infrastructures.

En ce concerne, la lutte Contre le Criquet Pèlerin, La Commission de lutte Contre le Criquet Pèlerin en Région Occidentale (CLCPRO) a fixé un quota de 216.000 ha à surveiller par le Niger par an. En 2019 seuls 52 450 ha(ont été prospectés compte tenu des moyens réduits mis à la disposition du CNLA. L'atteinte de cet objectif de 216.000 ha requiert la mise en place des moyens financiers et logistiques appropriés.

2.5 Stratégie du programme 2

L'analyse diagnostique du programme qui couvre toute la sphère de la production végétale (y compris l'amont et l'aval de la production), fait ressortir que la faible performance du secteur est engendrée entre autres par :

- la dégradation des écosystèmes et la pauvreté des sols;
- l'insuffisance des intrants de qualité ;
- la pression parasitaire ;
- la pression démographique sur les ressources naturelles ;
- la faiblesse de la maîtrise de l'eau ;
- la mauvaise répartition spatio-temporelle des précipitations et les changements climatiques;
- le très faible niveau d'alphabétisation et de formation des producteurs ruraux ;

- l'insuffisance dans l'organisation et la structuration du monde rural ;
- la problématique de sécurisation foncière avec un accès limité à la terre des jeunes et des femmes ;
- le faible niveau de la mécanisation agricole ;
- le faible ratio d'encadrement (1CDA pour plus de 70 villages contre un CDA pour 10 villages norme préconisée par la FAO) ;
- l'insuffisance des ressources humaines en quantité et en qualité (départ à la retraite, pas de recrutement) ;
- la faible diffusion des résultats de la recherche et des innovations liées à la faiblesse de la liaison Recherche - Vulgarisation ;
- le mauvais état ou le déficit d'infrastructures hydro-agricoles et de désenclavement ;
- le coût élevé de l'énergie ;
- les capacités limitées des entreprises et des prestataires (humaines, financières, matérielles et techniques) ;
- l'environnement institutionnel et financier des filières peu performant ;
- le faible niveau d'inclusion financière en zone rurale ;
- le balbutiement du maillon de la transformation et la faible maîtrise des normes de qualité permettant d'améliorer la présentation et la commercialisation des produits transformés ;
- la faiblesse de l'autonomisation des femmes ;
- la faible insertion des jeunes non scolarisés, déscolarisés et diplômés dans le tissu économique rural ;
- l'insuffisance de formation professionnelle et technique agricole ;
- les difficultés de collecte de données ;
- un dispositif de suivi-évaluation non opérationnel ;
- l'insuffisance des ressources financières allouées au secteur ;
- le faible niveau de mobilisation des ressources extérieures et d'absorption des crédits ;
- l'éparpillement des interventions et l'insuffisance de coordination entre les acteurs.

Les enjeux sont donc liés à la recherche des voies et moyens pour réduire ou annihiler les effets de ces contraintes.

Le Programme Développement des Productions Végétales contribue durablement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des nigériens, à travers le développement des filières et chaînes de valeur agricoles et agroalimentaires, ainsi qu'à l'accroissement des revenus des producteurs et des opérateurs du sous-secteur. Ce programme sera mis en œuvre en s'appuyant sur les orientations contenues dans le document de **politique agricole (l'initiative 3N)** qui intègre plusieurs stratégies sous sectorielles notamment :

- la Stratégie Nationale de Développement de l'Irrigation et de Collecte des Eaux de Ruissellement (SNDI/CER) ;
- la Stratégie de la Petite Irrigation au Niger (SPIN) ;
- la Politique Semencière Nationale (PSN) ;
- Politique Nationale de Sécurité Nutritionnelle au Niger ;

- la Stratégie Décentralisée et Partenariale d'Approvisionnement en Intrants pour une Agriculture Durable (SIAD) ;
- la Stratégie Nationale d'Appui aux systèmes communautaires de production de semences de qualité ;
- la Stratégie Nationale de Développement de la Filière Riz ;
- la Stratégie et le Plan National d'Adaptation face au Changement Climatique dans le secteur Agricole 2020-2035 ;
- la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive ;
- la Stratégie Nationale des Banques Céréalières.

Le Programme de Développement des Productions Végétales sera mis en œuvre suivant deux (2) axes stratégiques à savoir :

- ✓ Développement des chaînes de valeurs des filières végétales ;
- ✓ Maîtrise de l'eau pour contribuer à l'augmentation des productions agro sylvo pastorales et halieutiques.

L'axe I, « Développement des chaînes de valeur des filières végétales » concerne deux (2) actions à savoir :

- **Développement des cultures pluviales et promotion des chaînes de valeur des filières végétales ;**
- **Gestion intégrée des ennemis des cultures.**

L'axe II, porte sur « Maîtrise de l'eau pour contribuer à l'augmentation des productions agro sylvo pastorales et halieutiques » et comporte une action à savoir : **Développement des cultures irriguées.**

2.6 Présentation des actions du programme et mesures

2.6.1 Actions

Tableau 6 : Actions du programme

Axes stratégiques	Actions	Objectifs	Indicateurs
Développement des chaînes de valeurs des filières végétales	Développement des cultures pluviales et Promotion des chaînes de valeur des filières végétales	Accroître diversifier et valoriser les productions des cultures pluviales	Taux d'accroissement de la production céréalière par rapport à la cible
			Taux d'accroissement de la production des cultures de rente par rapport à la cible
	Gestion intégrée des ennemis des cultures	Assurer la protection phytosanitaire du territoire à travers la gestion intégrée des ennemis des cultures	Taux de couverture des superficies infestées superficies prospectées (criquet pèlerin)
Maîtrise de l'eau pour contribuer à l'augmentation des	Développement des cultures irriguées	Contribuer à l'augmentation des Productions agro	Taux d'accroissement de la production des cultures irriguées en équivalent

Axes stratégiques	Actions	Objectifs	Indicateurs
productions agro sylvo pastorales et halieutiques		sylvo pastorales et halieutiques à travers la maîtrise de l'eau	céréaliier
			superficies mises en valeur sous irrigation
			Superficies aménagées

L'action 1 comporte principalement les activités de la Direction Générale de l'Agriculture (DGA), de l'Atelier de Fabrication du matériel Agricole (AFMA) et de la Centrale d'Approvisionnement en Intrants et Matériel Agricole (CAIMA): Appui à la campagne agricole (approvisionnement en intrants et suivi/supervision), mise en œuvre de la campagne des cultures irriguées, renforcement des capacités des cadres et des producteurs, promotion des filières et chaînes de valeurs des produits agricoles, promotion de l'horticulture, nutrition, promotion de la mécanisation agricole, amélioration de la fertilité des sols, mise en œuvre de la politique semencière, vulgarisation et appui conseil aux producteurs à travers champs écoles, contribution à l'opérationnalisation des maisons de paysans, diffusion des innovations.....

L'action 2 regroupe principalement les activités conduites par la Direction Générale du Génie Rural (DGGR) et l'ONAHA : mobilisation des eaux, traitement des bassins versants et protection des terres des cultures, aménagement des terres pour la grande irrigation et la petite irrigation, mise en valeur des superficies irriguées (en relation avec la DGA), les études, l'amélioration de l'accès aux sites de production, le pilotage de la SPIN, le suivi et la supervision des chantiers et le comportement des ouvrages, le suivi et la prévention des inondations, la réalisation des infrastructures de stockage, de conservation et de transformation

L'action 3 couvre le volet protection des végétaux avec des activités de la Direction Générale de la Protection des Végétaux (DGPV) et celles du CNLA, notamment l'acquisition des pesticides, de la logistique (véhicules, avions) et du matériel technique d'intervention, la lutte biologique, la recherche, le renforcement des capacités du personnel et des brigadiers phytosanitaires, l'entretien de la base aérienne, le contrôle des denrées à l'importation et à l'exportation ainsi que la prévention et la lutte antiacridienne.

A ces interventions des Directions Générales, Directions Techniques et Institutions rattachées s'ajoutent les contributions substantielles des projets et programmes sous tutelle du MAGEL et hors tutelle qui réalisent et/ou financent la majeure partie des activités. La cartographie des projets inscrits au programme 2 est jointe en annexe du présent document.

2.6.2 Mesures d'accompagnement

En vue d'assurer une mise en œuvre efficace des actions du programme, certaines mesures sont préconisées à savoir :

- l'application de la politique agricole ;
- l'adoption des textes d'application de la loi phytosanitaire ;

- l'adoption et l'application des actes concernant l'exonération des intrants et équipements agricoles ;
- l'application de la loi sur les interprofessions ;
- la mise en œuvre de la Stratégie de la petite irrigation au Niger ;
- l'opérationnalisation de l'APCA ;
- l'opérationnalisation du FISAN;
- la mise en œuvre des réformes de l'ONAHA ;
- la mise en œuvre du plan de réforme du secteur des engrais ;
- la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Appui aux systèmes communautaires de production de semences de qualité ;
- L'application du plan d'action pour le développement du sous-secteur semencier ;
- la mise en œuvre du Plan à Moyen et Long Termes de l'INRAN ;
- la mise en œuvre de la politique foncière ;
- l'élaboration d'un plan d'action pour l'autonomisation de la femme rurale ;
- l'adoption et l'application du plan d'action pour la création d'emploi décent pour les jeunes dans le domaine de l'agriculture et l'élevage ;
- l'adoption et l'application de la stratégie nationale de mécanisation agricole ;
- l'adoption et l'application de la stratégie nationale de développement de l'horticulture ;
- l'application du manuel type de gestion des maisons du paysan ;
- la mise en application de la Stratégie de Recherche Formation- Innovations pour l'Agriculture sur le moyen et le long terme au Niger 2019-2035 et son Plan d'actions 2019-2021 ;
- une meilleure capitalisation des résultats des interventions des projets et programmes du secteur ;
- l'application des réformes de l'audit institutionnel du MAGEL ;
- l'application des recommandations de la revue sectorielle SANAD 2018 et à venir (2019) ;
- la disponibilité de ressources humaines suffisantes et compétentes ;
- Le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des agents à tous les niveaux ;
- l'esprit d'équipe et un cadre de travail motivant ;
- une meilleure coordination des interventions de tous les acteurs du secteur ;
- l'augmentation des ressources financières du Budget National affectées au MAG/EL ;
- l'amélioration des capacités de mobilisation et d'absorption des ressources ;
- l'appropriation et l'application effectives des réformes financières par tous les acteurs.

2.7 Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme

La mise en œuvre du programme est assurée par plusieurs services techniques et projets avec la contribution des ONG, Association de Développement, Collectivités Territoriales, Institution Internationale et des opérateurs du secteur privé. Chaque service, projet ou programme intervenant dans le programme « Développement des Productions Végétales » produit au moins un livrable qui concourt à l'atteinte de l'objectif du programme.

Les institutions suivantes assurent la mise en œuvre du programme :

a) Les Directions Générales

- Direction Générale de l'Agriculture (DGA) ;
- Direction Générale de la Protection des Végétaux (DGPV) ;
- Direction Générale du Génie Rural (DGGR).

b) Les Directions et Services Déconcentrés

- Directions Régionales de l'Agriculture
- Directions régionales du Génie Rural
- Directions Départementales de l'Agriculture
- Directions Départementales du Génie Rural
- Services Communaux de l'Agriculture
- Services Communaux du Génie Rural
- Centres régionaux de multiplication des semences
- Pépinières fruitières Régionales
- Centres de fabrication, d'entretien et de réparation du matériel agricole
- Postes de contrôle phytosanitaires
- Districts Agricoles.

c) Les Opérateurs

- Atelier de Fabrication du Matériel Agricole (AFMA) ;.
- Centrale d'Approvisionnement en Intrants et Matériels Agricoles (CAIMA) ;
- Centre National de Lutte Antiacridienne (CNLA) ;
- Office National des Aménagements Hydro Agricoles (ONAHA) ;
- Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN) ;
- Agence de Promotion de conseil Agricole (APCA) ;
- Conseil National de la Recherche Agronomique (CNRA)
- Institut National de Recherche Agronomique du NIGER (INRAN) ;
- Secrétariat Permanent du Code Rural ;
- Secrétariat Permanent de la SPIN ;
- IPDR de Kollo
- Universités publiques ;
- Centres de formation professionnels et techniques agricoles
- Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires
- Réseau National des Chambres d'Agriculture du Niger (RECA)
- Chambres Régionales d'Agriculture (CRA) ;
- Organisations professionnelles agricoles ;
- Opérateurs Privés
- Organisations Non Gouvernementales (ONG) et Associations de Développement (AD) ;
- Collectivités territoriales

d) Les Projets et programmes rattachés

- Programme de Vulgarisation des Cultures Irriguées (PVCII) ;
- Programme de Soutien à la Campagne Agricole ;

- Contrat plan pluriannuel entre l'Etat et l'ONAHA ;
- Le programme Appui à la Maison du Paysan ;
- Le programme Aménagement des nouvelles terres ;
- Mini barrages et Seuils ;
- Programme d'Amélioration de la Productivité Agricole des Petits Exploitants (SAPEP) ;
- Programme d'Appui au Développement Agricole Durable dans la Région de Dosso (NIG/25) ;
- Programme de Développement de l'Agriculture Familiale (ProDAF) dans les Régions de Maradi, Tahoua, Zinder et Diffa ;
- Programme de renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel (P2RS) ;
- Projet d'Appui au Développement Agricole de l'Irhazer, du Tamesna et de l'Aïr (PADA/ITA) ;
- Projet d'Accès aux Marchés et d'Infrastructures Rurales dans la Région de Tahoua (PAMIRTA) ;
- Projet d'appui à l'Agriculture Sensible aux risques Climatiques (PASEC) ;
- Programme Petite Irrigation et Sécurité Alimentaire phase II (PISA II) dans les régions d'Agadez, Tahoua et Tillabéry ;
- Projet d'Appui aux Activités Rurales et Financement des Filières Agricoles dans les régions d'Agadez et Tahoua (POLES RURAUX) ;
- Projet d'Appui Régional à l'Initiative Irrigation au Sahel (PARIIS) ;
- Projet de Renforcement de la Résilience de l'Agriculture face aux changements Climatiques (PRRACC) ;
- Programme de développement des chaînes de valeurs du riz (RRCVDP)
- Projet Intégré de modernisation de l'Elevage et de l'Agriculture au Niger (PIMELAN) ;
- Projet de Renforcement de la Résilience des communautés rurales à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger (PRECIS) ;
- Projet d'Aménagement de 1000 ha de bas fond UEMOA ;
- Projet de Mobilisation des Eaux pour le Renforcement de la Sécurité Alimentaire dans les Régions de Maradi, Tahoua et Zinder (PMERSA/MTZ) ;
- Programme Riz ;
- Urgence et Développement Rural au Sahel ;
- Projet Petite Irrigation pour le Développement de la Production de la Tomate au Niger (PPI/PDT) ;
- Projet d'aménagement d'une retenue d'eau pour la régulation de la SIRBA ;

e) Les Projets et programmes non rattachés

Ces projets ne sont pas sous tutelle du MAGEL mais contribuent à la réalisation des objectifs du programme.

- Projet de Gestions des Risques et des Catastrophes et de Développement Urbain (PGRC/ DU) ;
- Projet Filets Sociaux ;
- Projet d'Appui à la Compétitivité et à la Croissance (PRACC) ;

- Programme de promotion de l'emploi et de la croissance économique dans l'agriculture (PECEA) ;
- Projet de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PRRIA) ;
- Projet Développement des Compétences pour la Croissance (PRODEC)
- Millenium Challenge Account (MCA) ;
- Programme Conjoint d'Accélération de l'Autonomisation Economique des Femmes Rurales-Niger FAO.
-

A ces interventions s'ajoutent celles des opérateurs privés, des ONG, des Associations de Développement, des Collectivités Territoriales, des Institutions Internationales (FAO, PNUD, PAM, UNICEF....) ainsi que les organisations de producteurs et leurs faitières qui contribuent à l'atteinte des objectifs du programme.

2.8 Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme

Ce sont les mêmes hypothèses et risques développés au 1.8 qui s'appliquent à tous les trois programmes.

2.9 Tableau de programmation

Les tableaux 13 à 15 présentent la programmation financière du programme 2.

Il ressort qu'en moyenne sur les 3 ans, les dépenses du personnel représentent 7,08%, les biens et services 1,09%, les transferts et subventions diverses 2,07% et 89,77% pour les investissements.

Ces ressources sont réparties entre les actions comme le montre le tableau 14 dans les proportions suivantes : 41,86% pour l'action 1 ; 55,91% pour l'action 2 et 2,23% pour l'action 3 en 2021. Ce qui est en cohérence avec les priorités nationales notamment en ce qui concerne le développement de l'irrigation.

En 2021, 90,13% des ressources proviennent de l'extérieur dont 61,02% d'emprunts. Les ressources propres représentent 9,87 % et financent notamment les dépenses du personnel, les subventions et transferts divers et partiellement les contreparties au niveau des projets et programmes.

Tableau 7 : Programmation financière par catégorie de dépenses 2021-2023

Programme 2	2021	2022	2023
Personnel	5 243 261 168	6 082 182 955	6 793 798 361
Biens et services	363 468 193	384 169 246	425 560 841
Transfert	382 628 547	443 849 114	456 194 580
Investissements	105 735 737 306	120 384 712 229	131 368 928 555
Total général	111 725 095 214	127 294 913 544	139 044 482 337

Tableau 8 : Programmation financière par action 2021-2023

Programme 2	2021	2022	2023
Action 1 : Développement des cultures pluviales et promotion des chaînes de valeur des filières végétales	46 763 282 287	53 280 133 388	58 197 993 616
Action 2 : Développement des cultures irriguées	62 473 190 624	71 179 347 702	77 749 340 322
Action 3 : Gestion intégrée des ennemis des cultures	2 488 622 303	2 835 432 454	3 097 148 400
Total général	111 725 095 214	127 294 913 544	139 044 482 337

Tableau 9: Programmation financière par action 2021-2023 par source de financement

Source de Financement	2021	2022	2023
Interne	11 032 020 947	13 478 269 924	14 791 493 444
Externes	100 693 074 277	113 816 643 620	124 252 988 893
<i>Don</i>	<i>39 254 461 448</i>	<i>49 924 230 830</i>	<i>54 502 001 654</i>
<i>Emprunt</i>	<i>61 438 612 829</i>	<i>63 892 412 790</i>	<i>69 750 987 239</i>
TOTAUX	111 725 095 214	127 294 913 544	139 044 482 337

3. Programme 3 : Développement des Productions Animales

3.1 Présentation du périmètre du programme

Le périmètre du Programme 3 « Développement des Productions Animales » couvre tous les domaines relatifs au développement des filières et chaînes des valeurs animales et le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

En lien avec la Stratégie de Développement Durable de l'Élevage (SDDEL 2013-2035), le Programme 3 vise l'amélioration durable de la santé animale ; l'accroissement, diversification et valorisation des productions animales et la création d'un environnement juridique et institutionnel favorable au développement durable de l'élevage.

De manière spécifique, il s'agit de l'amélioration de la performance des services vétérinaires, la gestion durable des terres pastorales, la promotion des cultures fourragères, la valorisation, la transformation et la commercialisation des produits animaux, la fourniture d'un service d'Appui Conseil aux Producteurs, la capitalisation des bonnes pratiques et innovations technologiques, la création d'opportunités d'investissements, la recherche des financements innovants, l'autonomisation des femmes et des jeunes et la gestion durable des crises pastorales et sanitaires.

A cet effet, le Programme 3 « Développement des Productions Animales » couvre les domaines suivants :

- *L'éradication de la Peste des Petits Ruminants (PPR) à l'horizon 2030 et le contrôle de la Peripneumonie Contagieuse Bovine (PPCB) à travers l'organisation des campagnes annuelles de vaccination du cheptel.*
- *La vaccination contre la Pasteurellose Caméline ;*
- *La vaccination contre la Pseudopeste aviaire (Maladie de New Castle) ;*
- *La surveillance épidémiologique des maladies animales ;*
- *La mise en œuvre de l'approche 'One Health' (lutte contre les principales zoonoses : Tuberculose, Brucellose, Rage, Fièvre de la Vallée du Rift) ;*
- *La réduction des risques sanitaires liés à la consommation des denrées animales et denrées alimentaires d'origine animale ;*
- *La sécurisation des systèmes de production animale à travers la gestion durable des capacités productives des terres pastorales ;*
- *La préservation de la biodiversité et l'amélioration des races locales ;*
- *La construction des infrastructures de production, de transformation et de commercialisation des produits animaux,*
- *La création d'emplois décents aux jeunes ;*
- *Le renforcement des capacités de résilience des pasteurs et agropasteurs.*

3.2 Enjeux et objectif du programme

Le Programme de Développement des Productions Animales s'inscrit également dans la mise en œuvre de l'axe 3 du PDES « Accélération de la croissance économique » et opérationnalise le programme stratégique 4 « *Développement des*

filières et chaînes des valeurs de l'Élevage » du plan d'action 2016-2020 de l'initiative 3N.

Les enjeux majeurs pour le développement du secteur de l'Élevage sont :

- *Dans le domaine de la santé animale :*
 - *L'éradication de la Peste des petits Ruminants à l'horizon 2030 ;*
 - *La réduction de l'incidence de la Péri Pneumonie Contagieuse des Bovidés (PPCB) ;*
 - *La lutte contre les maladies animales négligées et les zoonoses majeures ;*
 - *Le contrôle des médicaments vétérinaires ;*
- *Dans le domaine des productions animales :*
 - *La sécurisation des systèmes pastoraux ;*
 - *L'augmentation de la productivité du cheptel ;*
 - *La valorisation des productions animales.*

Aussi, dans une perspective d'exportation des productions animales et au regard des engagements internationaux, il est nécessaire que le Niger obtienne le statut de pays indemne pour certaines maladies (Fièvre Aphteuse, Encéphalopathie Spongiforme Bovine, la maladie de New Castle) qui constituent des obstacles majeurs au commerce.

Il est également attendu d'accroître la production des viandes, du lait et des œufs et une amélioration du taux d'exploitation du cheptel.

Le PDPA a pour objectif de contribuer au développement des filières et chaînes des valeurs d'élevage pour améliorer la disponibilité en viande, lait, œufs et d'accroître les revenus des producteurs.

3.3 Principaux résultats du programme

Les principaux résultats attendus de la mise en œuvre du Programme 3 sont :

- ✓ La couverture sanitaire est améliorée ;
- ✓ Les risques sanitaires liés à la consommation des denrées animales et denrées alimentaires d'origine animale sont réduits ;
- ✓ Les chaînes de valeur animales sont développées.

3.4 Indicateurs de performance et cibles

Pour l'évaluation des résultats de la mise en œuvre du programme 3, un seul indicateur d'effet a été retenu à savoir : **le niveau d'augmentation des produits animaux.**

Le tableau qui suit présente la situation de l'indicateur en 2019 ainsi que les cibles jusqu'en 2023.

❖ Niveau d'augmentation des produits animaux

- Indicateurs de production animale

Désignation	Valeur de référence	Année courante	Valeurs cibles/prévisions		
	2019	2020	2021	2022	2023
Quantité de lait produite (en milliers de litres)	1 399 588	1 600 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000
Quantité de Viande produite des abattages contrôlés (en tonne)	118 552	253 066	295 066	295 066	295 066
Nombre d'œufs produits (en milliers)	596 718	1 028 520	1 028 520	1 028 520	1 028 520

La mise en œuvre du DPPD 2021-2023 intervient à la fin du deuxième plan d'action de l'Initiative 3N (2016-2020). En attendant la note de cadrage du HCI3N, les cibles non atteintes ont été reconduites.

Le MAG/EL entend poursuivre la mise en œuvre du PNAG/BL, l'appui à la création des fermes modernes (ruminants et volaille), le développement des cultures fourragères. En effet, les premiers résultats obtenus dans le domaine de l'insémination artificielle attestent une bonne performance en termes de production laitière et de viande. La production journalière par vache passe de 6 à 15 litres et le Gain Moyen Quotidien (GMQ) passe de 284 à 400g, à la première génération des sujets issus de l'insémination.

La mise en œuvre du Programme d'Appui au Développement de l'Élevage (PRADEL *KiyoArziki*) et le démarrage du Projet Intégré de Modernisation de l'Élevage et de l'Agriculture au Niger (PIMELAN) pour la transformation du monde rural constituent une opportunité pour renforcer l'autonomisation des jeunes et des femmes à travers la promotion des filières animales ciblées (Lait, Viande, Volaille, Bétail/viande, Niébé fourrager etc.).

Enfin, la mise en œuvre du programme d'investissements de la stratégie régionale pour la promotion du lait local dans l'espace CEDEAO va contribuer à la promotion et au développement de modèles d'entités technico-économiques pour la collecte, la transformation et la commercialisation du lait local.

- Indicateurs de santé animale

Désignation	Valeur de référence	Année courante	Valeurs cibles/prévisions		
	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de couverture vaccinale des bovins (PPCB)	71%	80	85	90	90
Taux de couverture vaccinale des petits ruminants (PPR)	85%	80	85	90	90
Taux de couverture vaccinale des camelins (Pasteurellose cameline)	28%	60	65	70	70

L'intervention de certains projets (PRAPS IDA 1&2, PIMELAN, PRADEL) et certains Acteurs Non Etatiques (ANE) comme le CICR et le PRAPS-MCA est une opportunité de financement pour l'atteinte de cibles ci-dessus.

En effet, ces partenaires appuient l'Etat dans l'acquisition de matériels de campagne et des vaccins, la mise en œuvre de la caravane de vaccination du cheptel dans la zone pastorale et le paiement des redevances des mandataires.

Il faut noter également la contribution des Collectivités Territoriales à travers le paiement de la redevance de 10 FCFA par UBT vaccinée.

3.5 Stratégie du programme 3

Les contraintes qui se dégagent de l'analyse diagnostique du périmètre du programme 3 sont au nombre de cinq : i) la persistance de certaines maladies animales, ii) les risques sanitaires liés à la consommation des denrées animales et denrées alimentaires d'origine animale, iii) l'insécurité alimentaire du cheptel, iv) le faible financement du système de recherche et de vulgarisation et v) l'environnement peu favorable au développement des filières.

C'est pourquoi dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Développement Durable de l'Elevage (SDDEL2013-2035), élément opérationnel de l'initiative 3N, le Programme 3 s'est fixé comme **objectif stratégique le développement des filières et chaînes de valeurs d'élevage**. Une recherche de synergie et de complémentarité avec le Programme de Développement des Productions Végétales et le Programme Pilotage et Administration de la Politique du Ministère sera toujours privilégiée aux fins de l'atteinte de la mission assignée au MAG/EL.

La finalité du programme 3 est la contribution au pôle 2, transformation du monde rural du PDES et en lien avec le programme 6.2 « Restauration des systèmes d'élevage » de l'axe 3 du PDES.

Ainsi, pour réussir l'objectif du programme 3, les actions à mettre en œuvre s'appuieront sur deux axes d'intervention que sont :

- Axe 1 : Amélioration durable de la santé animale et la réduction des risques sanitaires liés à la consommation des denrées animales et denrées alimentaires d'origine animale ;
- Axe 2 : Accroissement, diversification et valorisation des productions animales.

L'axe I relatif à la santé animale, prend en compte principalement : (i) la couverture sanitaire du bétail, (ii) le dispositif de contrôle et de surveillance épidémiologique des maladies animales, (iii) la couverture sanitaire du cheptel aviaire et (iv) le contrôle des denrées animales et produits d'origine animale.

Concernant l'hygiène des denrées animales et des produits d'origine animale, il s'agit, de mettre l'accent sur : (i) la lutte contre les principales zoonoses, (ii) la réduction des risques sanitaires liés à la consommation des denrées animales et denrées alimentaires d'origine animale.

L'axe II concerne : (i) l'accroissement et la diversification des produits animaux, (ii) l'amélioration de la productivité de l'élevage, (iii) la valorisation et la commercialisation des produits animaux.

3.6 Présentation des actions et mesures

3.6.1 Actions

Tableau 10 : Présentation des actions du programme

Axes stratégique	Actions	Objectifs	Indicateurs
Axe 1 : Amélioration durable de la santé animale et réduction des risques sanitaires liés à la consommation des denrées animales et denrées alimentaires d'origine animale	Santé animale	Garantir la santé animale et réduire les risques sanitaires liés à la consommation des produits animaux et denrées alimentaires d'origine animale	- Taux de couverture vaccinal du cheptel ; - Quantité des viandes saisies pour insalubrité (Tuberculose, Echinococcose, Cysticerose.)
Axe 2 : Accroissement, diversification et valorisation des productions animales	Productions animales	Accroître, diversifier et valoriser les productions animales	Quantités de viande, de lait et œufs produites

3.6.2 Mesures d'accompagnement

Ces mesures concernent l'élaboration, l'adoption et la diffusion des documents ci-après :

- Stratégie Nationale d'Amélioration Génétique des animaux d'élevage ;
- Document cadre pour l'amélioration de la résilience de l'élevage face à la variabilité et aux changements climatiques au Niger ;
- Stratégie Nationale de Développement des Cultures Fourragères au Niger ;
- Plan stratégique du Centre Régional de Spécialisation en Elevage ;
- Guide d'installation des interprofessions et des plateformes d'innovations ;
- Guide d'installation des centres de collecte de lait ;
- Guide d'installation des Plateformes d'Innovation (PI) ;
- Divers décrets d'application de l'Ordonnance relative au pastoralisme ;
- Plan National Stratégique (PNS) de contrôle des médicaments vétérinaires ;
- Plan National de Développement de la Filière Lait (PNDFL) ;
- Plan National de Développement de la Filière Avicole (PNDFFA) ;
- Stratégie d'Appui Institutionnel et Organisationnel des OPEL ;
- Plan d'action 2021-2025 de la SDDEL.

3.7 Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme 3

La mise en œuvre du programme est assurée par les services techniques et projets intervenant dans le sous-secteur. Chaque acteur intervenant dans le PDPA produit au moins un livrable qui concourt à l'atteinte de l'objectif. Ainsi, les institutions suivantes assurent la mise en œuvre du programme :

a) Les Directions Générales

- Direction Générale des Services Vétérinaires (DGSV) ;

- Direction Générale de la Productions et des Industries Animales (DGPIA).

b) Les Directions et Services Déconcentrés

- Directions Régionales ;
- Directions Départementales ;
- Arrondissements Communaux ;
- Services Communaux ;
- Cellules d'Intervention de Base (CIB).

c) Les Opérateurs rattachés

- Laboratoire Central de l'Elevage (LABOCEL) ;
- Centre de Multiplication du Bétail (CMB) ;
- Centre Régional de Spécialisation de l'Elevage (CRS/EL) ;
- Abattoirs Frigorifiques ;
- SIM bétail ;
- Fermes Avicoles d'Etat.

d) Les Projets et programmes rattachés

- Projet de lutte contre le charbon bactérien au Niger ;
- Programme de vaccination et de déparasitage du cheptel ;
- Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS);
- Programme d'Appui à la Campagne Pastorale ;
- Programme National d'Amélioration Génétique des Bovins Locaux (PNAG/BL);
- Programme d'Appui au Développement de l'Elevage (PRADEL- KIYO, ARZIKI) ;
- Projet Intégré de Modernisation de l'Elevage et de l'agriculture au Niger pour la transformation du monde rural (PIMELAN) ;
- Projet d'Appui au Pastoralisme (PAP_BADEA) ;
- Intervention pour le Renforcement des Capacités (IRC_Royaume de Belgique) ;
- Projet de Développement de l'Elevage dans les régions de Diffa et Zinder (*BunkasaKiyo* AFD).

3.8Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme

Ce sont les mêmes hypothèses et risques développés au 1.8 qui s'appliquent à tous les trois programmes.

3.9 Tableau de programmation

Tableau 11 : Programmation financière par catégorie de dépenses 2021-2023

Programme 3	2021	2022	2023
Personnel	2 063 986 448	2 394 224 279	2 674 348 520
Biens et services	127 912 273	135 190 482	149 756 327
Transfert	275 808 594	319 937 969	328 836 900
Investissements	12 301 826 149	13 576 630 356	22 801 489 391
Total général	14 769 533 464	16 425 983 086	25 954 431 138

Le tableau ci-dessous présente le coût de chaque action du programme 3 en 2020, ainsi que la programmation financière à titre indicatif de ces coûts pour les années 2021 et 2022.

Tableau 12 : Programmation financière par action 2020-2022

Programme 3	2021	2022	2023
Action 1 : santé animale	3 348 857 765	5 900 557 062	9 084 050 898
Action 2 : productions animales	11 420 675 699	10 525 426 024	16 870 380 240
Total général	14 769 533 464	16 425 983 086	25 954 431 138

Tableau 19: Programmation financière par action 2021-2023 par source de financement 2021-2023

Programme3	Total	2021	2022	2023
Ressources	57 149 947 688	14 769 533 464	16 425 983 085	25 954 431 138
Internes	15 347 928 922	4 319 723 225	5 261 696 325	5 766 509 372
Externes	41 802 018 766	10 449 810 239	11 164 286 760	20 187 921 766
<i>Dons</i>	4 018 463 354	2 925 196 731	218 653 377	874 613 246
<i>Emprunts</i>	37 783 555 412	7 524 613 508	10 945 633 383	19 313 308 520
Dépenses	57 149 947 688	14 769 533 464	16 425 983 085	25 954 431 138

CONCLUSION

Le Présent DPPD 2021-2023 intervient dans un contexte marqué par la dernière année de mise en œuvre du Plan d'accélération de l'Initiative 3N, du PDES et la pandémie du COVID19 qui a impacté l'exécution des activités en 2020 et engendré une baisse des recettes de l'Etat.

Des inscriptions sont faites pour prendre partiellement les contrats de réformes sectorielles avec les différents partenaires (Union Européenne, BAD, MCC, Banque Mondiale) et la prise en compte de la nutrition, l'autonomisation des femmes et des jeunes au niveau des deux programmes opérationnels.

Par ailleurs, il faut noter la clôture de certains projets en 2020 en particulier le PAC3, le PPAAO, le PASEL 7, le PIPASA, le PMERSA, IESA II, PROMOVARE,

D'une manière générale, la réussite de la mise en œuvre du présent DPPD du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, articulé autour des programmes de développement des productions végétales et animales et du pilotage et stratégie du MAG/EL, dépend étroitement de la mobilisation et de la disponibilité en temps opportun des ressources financières, matérielles et humaines adéquates.

Cependant, il convient de relever des difficultés et contraintes dans la mise en œuvre des activités programmées.

Les principales difficultés sont les suivantes :

- L'insuffisance du budget alloué au MAG/EL impactant les crédits affectés aux contre parties des projets ;
- La réduction successive de crédits alloués lors des collectifs budgétaires avec des coupures au niveau des activités sans concertation avec le MAG/EL ;
- La faible maîtrise et l'application partielle des réformes et la résistance au changement des différents acteurs de l'administration publique ;
- Le manque de moyens propres (techniques et financiers) aux responsables des programmes et d'action ;
- La multiplicité de rapports sur la base de canevas non harmonisés avec des périodicités variables de production d'une structure à une autre (CIO, CAPEG, PDES, RAP.) ;
- Les difficultés de collecte des données des acteurs non étatiques (ANE) qui contribuent significativement à la réalisation des objectifs du MAG/EL.
- Les libérations des crédits ne sont pas en adéquation avec les besoins exprimés dans le plan d'engagement du Ministère ;
- La lourdeur des procédures de passation de marchés et inadéquation avec le rythme de libération des crédits ;
- Les faibles capacités et compétences des entreprises nationales à réaliser les infrastructures entraînant des retards dans la mise en œuvre des projets.

A cela s'ajoutent les difficultés liées à la saisie du PAP avant l'adoption de la loi des finances : la double saisie des contre parties de projets (MAG/EL et Ministère du Plan) et des changements d'affectation des activités entre les programmes, les

modifications des montants initialement affectés après les discussions budgétaires, les incohérences entre les budgets plafonds annoncés avant et après l'élaboration du PAP.

Recommandations

A l'endroit du Cabinet du Premier Ministre

- Harmoniser les contenus des rapports (CAPEG, CIO, RAP, PDES) et de la périodicité de leur production ;

A l'endroit du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage

- Elaborer et mettre en application une stratégie appropriée permettant de recenser et évaluer les contributions des acteurs non étatiques à la réalisation des objectifs du MAG/EL en relation avec les Services techniques déconcentrés, les projets, les autorités régionales et les collectivités territoriales.
- le Renforcement de la DEP dans son rôle de coordination du dispositif de suivi évaluation en rapport avec les unités suivi évaluation des Directions Générales et la Direction des Statistiques ;
- L'amélioration du dialogue avec les partenaires non étatiques (Collectivités territoriales, organisations professionnelles, les secteurs privés, ONG, institutions internationales, GIE, etc.) pour maîtriser leur contribution aux financements ;
- L'initiation d'une réflexion d'ensemble pour placer les responsables des programmes dans l'organigramme du Ministère ;
- La mobilisation des moyens techniques et financiers inscrits au budget pour le fonctionnement des programmes ;
- L'institutionnalisation des missions de programmation et d'évaluation des activités au niveau des régions.

A l'endroit du Ministère du Plan

- la réalisation de l'opération de saisie du PAP par les cadres mandatés par le MAG/EL ;
- la mise en adéquation des inscriptions du PIE avec les PTBA des projets et programmes.

A l'endroit du Ministère des Finances

- l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités sur les réformes des finances publiques et l'application effective de la réforme à tous les niveaux ;

- l'allocation conséquente des ressources au MAG/EL en adéquation avec les priorités retenues dans les programmes du plan stratégique du gouvernement dans le respect du plan d'engagement élaboré

A l'endroit des Acteurs non étatiques (ANE)

- La systématisation de la transmission des informations sur les réalisations et les programmations des activités des acteurs non étatiques (ANE) qui contribuent significativement à l'atteinte des objectifs du MAG/EL.

A l'endroit des partenaires Techniques et Financiers (PTF)

- La facilitation de la maîtrise des informations sur les activités des ANE ;

Annexes

Annexe I : Cadre logique des programmes

Tableau 1 : Cadre logique du Programme 1

Hierarchie des résultats	Indicateurs de résultats	Sources de vérification	Hypothèses / risques
Effet 1 : Pilotage et administration du secteur de l'Agriculture et de l'Elevage	-Taux d'exécution des marchés publics -Nombre d'agents et d'acteurs formés toute thématique -Nombre de réunion de dialogue de gestion	Rapport situation des crédits de la SG/DGR/DRFM/DRH/DEP	L'instabilité institutionnelle L'indisponibilité des ressources financières affectées au Programme L'absence d'appropriation de la réforme Disponibilité des ressources Appropriation de la réforme par les agents
Effet 1.1 : Objectif action 1 : Améliorer le pilotage stratégique du ministère	-Taux de réalisation d'audits internes programmés -Nombre de politique et stratégie formulé et/ou actualisé	Rapport DGR/DAID/RP et DEP	
Produit 1.1.1. : Un cadre de concertation et d'échanges est mis en place	Nombre de cadre de concertation et d'échanges	Rapport SG/Cabinet/DEP	
Produit 1.1.2 : Le patrimoine foncier est sécurisé	Nombre de patrimoine foncier sécurisé	Rapport DEP/Code Rural	
Produit 1.1.3 : La SPIN est pilotée	Tenue des cadres de concertation et de comité de pilotage	Rapport DGGR/SP/SPIN	
Produit 1.1.4 : Les politiques et stratégies sont formulées	Nombre des politiques et stratégies	Rapport DEP	
Produit 1.1.5 : Le cadre juridique est renforcé	Nombre des textes et lois vulgarisées	Rapport DL	
Produit 1.1.6 : Les événements nationaux sont organisés	Nombre d'événements organisés	Rapport DGR/DACPOR/DPOE	
Produit 1.1.7 : Le contrôle de gestion est assuré	Nombre contrôle, supervision, missions d'audit technique, inventaires et Etudes réalisées	Rapport DGR/DRFM/DRH/DEP	
Produit 1.1.8 : Le fonctionnement de l'action 1	Taux de consommation des crédits de fonctionnement	Rapport DGR/DRFM	
Produit 1.1.9 : Investissement de l'action 1	Taux de consommation des crédits de fonctionnement	Rapport DGR/DRFM	

Hierarchie des résultats	Indicateurs de résultats	Sources de vérification	Hypothèses / risques
Produit 1.1.10 : Le code Rural est appuyé	Taux d'accroissement de l'appui au code rural	Rapport Code Rural/DEP	
Produit 1.1.11 : La CONACILSS est appuyé	Taux d'accroissement de l'appui à la CONACILSS	Rapport CONACILSS/DEP	
Effet 1.2 : Objectif action 2 : Gestion des systèmes d'informations du ministère	-Nombre d'atelier de validation des données -Nombre de bases de données centralisées, diffusées ou crée	Rapport DS/DI/DAIRDRP	
Produit 1.2.1 : Les actions de la communication sont appuyées	Nombre d'actions de communication	Rapport DGR	
Produit 1.2.2 : Les bases de données sont créés diffusés et centralisées	Nombre de base des données diffusées dans le système d'information	Rapport DGR/DI/DS/DAIDRP	
Produit 1.2.3: Le système des statistiques est renforcé	Nombre d'enquêtes organisées ; Nombre des agents formés en statistique Agricole	Rapport DGR/DS	
Produit 1.2.4 : Le fonctionnement de l'action 2	Taux de consommation des crédits de fonctionnement	Rapport DGR/DRFM	
Produit 1.3 : Investissement de l'action 2	Taux de consommation des crédits de fonctionnement	Rapport DGR/DRFM	
Effet 1.3 : Objectif action 3 : Elaborer les documents de programmation et assurer le rapportage des activités réalisées dans le cadre du budget programme	-Nombre de documents programmatiques validés -Nombre de missions de suivi et évaluation effectuées	Rapport DGR/DRFM	
Produit 1.3.1 : Le système de suivi et évaluation est renforcé	Nombre des missions de suivi et évaluation	Rapport DEP	
Produit 1.3.2 : Les documents de planification et de programmation sont élaborés et disponibles	Nombre de documents de planification et de programmation élaborés	Rapport DEP	
Produit 1.1.3 : Le fonctionnement de l'action 3	Taux de consommation des crédits de fonctionnement	Rapport DGR/DRFM	
Produit 1.3.4 : Investissement de l'action 3	Taux de consommation des crédits de fonctionnement	Rapport DGR/DRFM	
Effet 1.4 : Objectif action 4 : Gestion des ressources et action sociale	-Taux d'exécution financière -Taux d'exécution du plan de formation -Nombre de mises à jour des états nominatifs	Rapport DGR/DRH/DMP/DRFM	

Hiérarchie des résultats	Indicateurs de résultats	Sources de vérification	Hypothèses / risques
Produit 1.4.1 : Les capacités des agents du Ministère sont renforcées	Nombre des agents formés	Rapport DGR/DRH	
Produit 1.4.2 : Le Suivi de la carrière des agents est assuré	Nombre d'agents suivis	Rapport DGR/DRH	
Produit 1.4.3 : Le fonctionnement de l'action 4	Taux de consommation des crédits de fonctionnement	Rapport DGR/DRFM	
Produit 1.4.4 : Investissement de l'action 4	Taux de consommation des crédits de fonctionnement	Rapport DGR/DRFM	
Produit 1.4.5. : Le PAC III est mis en œuvre	Taux d'exécution financière	Rapport du PAC III/DRH	
Produit 1.4.6. : Le Projet d'Intervention de Renforcement des Capacités (IRC) est mis en œuvre	Taux d'exécution financière	Rapport du IRC/DRH	
Effet 1.5. : Objectif action 5 : Mise en œuvre du Système National de Conseil Agricole et de recherche	- <i>Ratio d'encadrement</i> -Nombre des producteurs ruraux encadrés -Nombre de technologies générées -Nombre de technologies diffusées	Rapport APCA Rapport INRAN	
Produit 1.5.1: Les capacités des autres acteurs (OP, IP, OSC, etc.) sont renforcées	Nombre des acteurs formés	Rapport DGR/DRH	
Produit 1.5.2 : L'école des surveillants d'élevage de Maradi est appuyée	Taux d'accroissement de l'appui à l'école des surveillants d'élevage de Maradi	Rapport DGR/DRFM	
Produit 1.5.3 : L'IPDR de Kollo est appuyé	Taux d'accroissement de l'appui à l'IPDR de Kollo	Rapport DGR/DRFM	
Produit 1.5.4 : Le RECA est subventionné	Montant de la subvention du RECA	Rapport DGR/DRFM	
Produit 1.5.5 Le CNSEL est subventionné	Taux d'accroissement de l'appui au CNSEL	Rapport DGR/DRFM	
Produit : 1.5.6.L'Agence pour la Promotion du Conseil Agricole (APCA) est subventionné	Taux d'accroissement de l'appui à l'APCA	Rapport DGR/DRFM	
Produit 1.5.7 : L' INRAN est Subventionné	Taux d'accroissement de l'appui à l'INRAN	Rapport DGR/DRFM	

Tableau 2 : Cadre logique du Programme 2

Hierarchie des résultats	Indicateurs de résultats	Source de vérification	Hypothèse/Risques
<p>Objectif du programme :</p> <p>Contribuer durablement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des nigériens, à travers le développement des filières et chaînes de valeur agricoles et agroalimentaires, ainsi qu'à l'accroissement des revenus des producteurs et des opérateurs du sous-secteur.</p>	<p>Taux d'accroissement des productions végétales (irriguées et pluviales) ;</p> <p>Taux d'accroissement des Superficies aménagées pour l'irrigation (ha)</p> <p>Contribution du sous-secteur de l'agriculture au PIB (%)</p>	<p>Rapport annuel de performance et revue annuelle sectorielle du MAGEL</p> <p>Rapport annuel INS</p>	<p>Conditions climatiques ; Stabilité Politique ; Sécurité sanitaire et sociale, Adhésion des acteurs ; Financement du secteur assuré, Disponibilité d'un personnel qualifié et en quantité suffisante ; des services requis et de l'appui conseil,</p>
Action 1: Développement des cultures pluviales et Promotion des chaînes de valeur des filières végétales			
<p>Objectif Action 1 :</p> <p>Accroître, diversifier et valoriser les productions végétales</p>	<p>Taux d'accroissement de la production céréalière par rapport à la cible</p> <p>Taux d'accroissement de la production des cultures de rente par rapport à la cible</p> <p>Estimation de valeur des produits agricoles exportés en FCFA</p>	<p>Rapport annuel de performance et revue annuelle sectorielle du MAGEL – Rapports DGA</p>	<p>Indisponibilité et inaccessibilité des ressources financières, insécurité, insuffisance de ressources humaines qualifiées, instabilité politique et institutionnelle</p>
<p>Produit 1.1 : Les intrants agricoles sont disponibles en quantité, qualité et temps opportun</p>	<p>Quantité de semences certifiées disponibles (tonnes)</p> <p>Quantité d'engrais contrôlés disponibles (tonnes)</p>	<p>Rapport annuel de performance et revue annuelle sectorielle du MAGEL- Rapports DGA</p>	<p>Indisponibilité et inaccessibilité des ressources financières, insécurité, instabilité politique et institutionnelle</p>
<p>Produit 1.2 : Le dispositif d'appui conseil est renforcé</p>	<p>Nombre de producteurs formés</p> <p>Nombre de cadre formés</p>	<p>Rapport annuel de performance et revue annuelle sectorielle du MAGEL- Rapports DGA</p>	<p>Indisponibilité et inaccessibilité des ressources financières, insécurité, instabilité politique et institutionnelle</p>

Hiérarchie des résultats	Indicateurs de résultats	Source de vérification	Hypothèse/Risques
	Nombre de CEP conduite		
Produit 1.3 : La transformation et la commercialisation des produits agricoles sont renforcés	Nombre d'unité de transformation des produits agricoles créées et/ou appuyées Nombre de comptoirs de commercialisation créés	Rapport annuel de performance et revue annuelle sectorielle du MAGEL - Rapports DGA INS - Ministère Commerce	Indisponibilité et inaccessibilité des ressources financières, insécurité, instabilité politique et institutionnelle
Produit 1.4 : Les filières porteuses sont appuyées	Nombre de filières porteuses appuyées	Rapport annuel de performance et revue annuelle sectorielle du MAGEL	Indisponibilité et inaccessibilité des ressources financières, insécurité, instabilité politique et institutionnelle
Produit 1.5 : Les maisons du paysan sont fonctionnelles	Nombre de maisons du paysan opérationnels	Rapport annuel de performance et revue annuelle sectorielle du MAGEL	Indisponibilité et inaccessibilité des ressources financières, insécurité, instabilité politique et institutionnelle
Action 2: Développement des cultures irriguées			
Objectif Action 2 : Améliorer la production agricole à travers la maîtrise de l'eau	Taux de croissance de la production agricole sous irrigation en équivalent céréalier	R. A. de performance et revue annuelle sectorielle du MAGEL - Rapports DGGR	indisponibilité et inaccessibilité des ressources financières, insécurité, insuffisance de ressources humaines qualifiées, instabilité politique et institutionnelle
Produit 2.1 Les eaux destinées à l'irrigation sont mobilisées	Taux d'accroissement du volume d'eau mobilisée	R A performance et revue annuelle sectorielle du MAGEL- Rapports DGGR	Indisponibilité et inaccessibilité des ressources financières, insécurité, instabilité politique et institutionnelle
Produit 2.2 Les terres sont aménagées pour la grande irrigation	Taux d'accroissement des Superficies de terres aménagées pour la grande irrigation	Rapport annuel de performance et revue annuelle sectorielle du MAGEL- Rapports DGGR	Indisponibilité et inaccessibilité des ressources financières, insécurité, instabilité politique et institutionnelle
Produit 2.3 Les terres sont aménagées pour la petite irrigation	Taux d'Accroissement des Superficies des terres aménagées en petite irrigation	Rapport annuel de performance et revue annuelle sectorielle du MAGEL Rapports DGGR	Indisponibilité et inaccessibilité des ressources financières, insécurité, instabilité politique et institutionnelle
Produit 2.4 Les productions agricoles sous irrigation ont augmenté	Niveau de production des cultures irriguées en Équivalent céréalier Taux d'accroissement superficies cumulées aménagées et décruées mises en valeur (ha)	Rapport annuel de performance et revue annuelle sectorielle du MAGEL- Rapports DGA	Indisponibilité et inaccessibilité des ressources financières, insécurité, instabilité politique et institutionnelle

Hiérarchie des résultats	Indicateurs de résultats	Source de vérification	Hypothèse/Risques
Action 3: Gestion intégrée des ennemis des cultures			
Objectif Action 3 : Assurer la protection phytosanitaire du territoire à travers la gestion intégrée des ennemis des cultures	Taux des superficies traitées par rapport aux superficies infestées contre les ennemis des cultures, Superficies prospectées et contrôlées contre le Criquet pèlerin (ha)	Rapport annuel de performance et revue annuelle sectorielle du MAGEL- Rapport DGPV CNLA	indisponibilité et inaccessibilité des ressources financières, Insuffisance de ressources humaines qualifiées, insécurité, instabilité politique et institutionnelle
Produit 3.1 : Les superficies infestées sont traitées	Superficies traitées	Rapport annuel de performance et revue annuelle sectorielle du MAGEL- Rapport DGPV	Indisponibilité et inaccessibilité des ressources financières, insécurité, instabilité politique et institutionnelle
Produit 3.2 : Les superficies prospectées (criquet pèlerin) sont accrues	Superficies prospectées (criquet pèlerin)	Rapport annuel de performance et revue annuelle sectorielle du MAGEL- Rapport CNLA	indisponibilité et inaccessibilité des ressources financières, insécurité, instabilité politique et institutionnelle

Tableau 3 : Cadre logique du Programme 3

Hiérarchie des résultats	Indicateurs de résultats	Sources de vérification	Hypothèses / risques
Objectif programme : Contribuer au développement des filières et chaînes des valeurs d'élevage	Le Niveau d'augmentation des produits animaux.	Rapports : DS	Stabilité Politique, Sécurité, Conditions Politiques favorables, adhésion des éleveurs, financement du secteur, disponibilité d'un personnel qualifié et l'appui conseil
Action 1: Santé animale			
Objectif action 1: Garantir la santé animale et l'hygiène des produits animaux et denrées alimentaires d'origine animale	Taux de couverture vaccinal du cheptel amélioré	Rapports : DGSV	Volonté politique pour respect et application des textes, Adhésion des populations et des professionnels, Maladies émergentes, financement du secteur
Produit 1.1 : La couverture sanitaire du bétail est améliorée	Nombre d'animaux vacciné en UBT	Rapports : DGSV	
	Taux de déparasitage du bétail		
	Nombre de missions de contrôle de médicaments vétérinaires		
	Taux de couverture immunitaire du cheptel (PPR et PPCB)		
Produit 1.2 : Les risques sanitaires liés à la consommation des produits animaux est réduit	Quantité de viandes saisies pour insalubrité	Rapports : statistiques DGSV,	
Action 2: Productions animales			
Objectif action 2: Accroître, diversifier et valoriser les productions animales	Les quantités de viande, de lait et œufs produits	Rapports : DGPIA	Stabilité Politique, Sécurité, Conditions Politiques favorables, adhésion des éleveurs, financement du secteur, disponibilité d'un personnel qualifié, appui conseil, conditions climatiques
Produit 2.1 : les besoins alimentaires du cheptel sont couverts	Taux de couverture des besoins fourragers du cheptel		
	Quantité d'aliment bétail (son de blé et tourteau) mise en place		
	Superficie des cultures fourragères		
Produit 2.2 : chaînes de valeurs animales sont promues et développées	Nombre de kits petits ruminants mis en place		
	Nombre de kits de volaille mis en place		
	Nombre d'unités de production, conservation, transformation, commercialisations construits		
	Taux d'exploitation du cheptel		

Annexe II : Tableau des emplois affectés par Programme

Tableau 4 : Tableau des emplois affectés au programme 1

CATEGORIE	2021	2022	2023
A	176	185	194
B	44	46	49
C	4	4	4
D	0	0	0
AUXILIAIRES	69	72	76
Total	293	308	323

Tableau 5 : Tableau des emplois affectés au programme 2

CATEGORIE	2021	2022	2023
A	379	455	546
B	518	622	746
C	85	102	122
D	5	6	7
AUXILIAIRES	194	233	279
Total	1 181	1 417	1 701

Tableau 6 : Tableau des emplois affectés au programme 3

Catégories	2021	2022	2023
A	176	185	194
B	44	46	49
C	4	4	4
D	0	0	0
Auxiliaires	69	72	76
Total	293	308	323

Annexe III : Schéma de financement

Tableau 7 : Schéma du financement du Programme 1

Programme 1	Total	2021	2022	2023
Ressources	15 345 206 758	5 494 278 453	4 756 833 684	5 094 094 621
Internes	13 961 746 126	4 110 817 821	4 756 833 684	5 094 094 621
Externes	1 383 460 632	1 383 460 632	0	0
<i>Dons</i>	<i>1 383 460 632</i>	<i>1 383 460 632</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Emprunts</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Dépenses	15 345 206 758	5 494 278 453	4 756 833 684	5 094 094 621

Tableau 8: Schéma du financement du Programme 2

Programme 2	Total	2021	2022	2023
Ressources	378 064 491 105	111 725 095 224	127 294 913 544	139 044 482 337
Internes	39 301 784 315	11 032 020 947	13 478 269 924	14 791 493 444
Externes	338 762 706 790	100 693 074 277	113 816 643 620	124 252 988 893
<i>Dons</i>	<i>143 680 693 932</i>	<i>39 254 461 448</i>	<i>49 924 230 830</i>	<i>54 502 001 654</i>
<i>Emprunts</i>	<i>195 082 012 858</i>	<i>61 438 612 829</i>	<i>63 892 412 790</i>	<i>69 750 987 239</i>
Dépenses	378 064 491 105	111 725 095 224	127 294 913 544	139 044 482 337

Tableau 9 : Schéma du financement du Programme 3

Programme3	Total	2021	2022	2023
Ressources	57 149 947 688	14 769 533 464	16 425 983 085	25 954 431 138
Internes	15 347 928 922	4 319 723 225	5 261 696 325	5 766 509 372
Externes	41 802 018 766	10 449 810 239	11 164 286 760	20 187 921 766
<i>Dons</i>	<i>4 018 463 354</i>	<i>2 925 196 731</i>	<i>218 653 377</i>	<i>874 613 246</i>
<i>Emprunts</i>	<i>37 783 555 412</i>	<i>7 524 613 508</i>	<i>10 945 633 383</i>	<i>19 313 308 520</i>
Dépenses	57 149 947 688	14 769 533 464	16 425 983 085	25 954 431 138

